



Juin 2014



LE TABLEAU DE BORD DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN BRETAGNE

BILAN 2013

Le bâtiment est un secteur fortement consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre.

En Bretagne, le résidentiel concentre l'essentiel des enjeux du secteur Bâtiment mais le tertiaire constitue également un levier important sur lequel il faut agir. L'effort de réduction des consommations énergétiques des bâtiments passe par l'enjeu majeur de rénovation énergétique du parc existant ainsi que par la performance énergétique en construction neuve. Toutefois, la priorité donnée à la performance énergétique du bâti (réglementation thermique) ne doit pas faire oublier les objectifs de qualité environnementale, les enjeux sanitaires et la nécessité de rendre les bâtiments accessibles et confortables à tous.

Le tableau de bord de la construction durable s'inscrit dans la continuité du programme d'études engagé par la Cellule Economique de Bretagne en 2007 sur la problématique de la construction et du développement durable. Son objectif est de rassembler les principaux indicateurs liés à la construction durable et de suivre annuellement sa montée en puissance à l'échelon régional.

L'année 2013 est notamment marquée par le lancement de l'élaboration du Plan Bâtiment Durable Breton par le Conseil régional de Bretagne ainsi que par la mise en œuvre par l'Etat du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat. Rappelons que la Bretagne fait partie des huit régions françaises déclinant les objectifs du Plan Bâtiment Durable national. Le bilan 2013 présente les données au 31 décembre 2013 ou les données disponibles les plus récentes. Il est enrichi cette année de différents indicateurs (crédit d'impôt développement durable, activité des Points Rénovation Info Service, prime rénovation énergétique, certificats d'économies d'énergie, etc.).

Il convient de remercier ici l'ensemble des organismes et personnes qui ont apporté leur contribution à ce bilan.

SOMMAIRE



3

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Un secteur fortement consommateur d'énergie...

...et émetteur de GES

Le poids des énergies renouvelables en Bretagne

Les principales énergies renouvelables liées au bâtiment

5

6

7

8

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

L'appareil de production et l'activité des entreprises du bâtiment

Les flux de construction neuve des dix dernières années

Les caractéristiques des logements existants

Les caractéristiques du parc tertiaire existant

10

11

12

16

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Focus sur l'efficacité énergétique et l'accessibilité

Les différentes réglementations thermiques

Vers les bâtiments à énergie positive

Les bâtiments basse consommation

18

19

21

22

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIES AUX OUVRAGES

Les logements

Les bâtiments tertiaires

25

28

SOMMAIRE



4

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES

L'activité des Espaces INFO-ENERGIE (EIE)	29
Le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH)	30
Le crédit d'impôt développement durable	31
L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)	32
Les aides de l'ANAH	34
Les certificats d'économies d'énergie (CEE)	36
Le verdissement des dispositifs dans le neuf	37

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les logements sociaux	38
Les bâtiments de l'Etat	40
Les bâtiments des collectivités territoriales	41
Un soutien aux projets exemplaires	42
L'engagement dans le développement durable	44
L'urbanisme durable	47

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La labellisation des compétences des professionnels	48
Les formations FEE Bat	50

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Le marché de la construction durable en 2013	51
Le marché de la construction durable à horizon 2017	52
La mise en perspective des marchés potentiels	53
Conclusion et mise en perspective	54
Lexique	57

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Un secteur fortement consommateur d'énergie...

45 % de la consommation d'énergie finale bretonne



5

L'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) en Bretagne, créé début 2009 par l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, publie annuellement le bilan énergétique régional dont sont extraites les données ci-dessous.

Energie finale : énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale.

Consommation totale d'énergie finale en Bretagne : 6 904 ktep (80 277 GWh), soit 4,5 % de la consommation d'énergie finale en France.

(données 2012 non corrigées du climat, hors trafic aérien)

Chiffres clés en Bretagne : CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE

BATIMENT (résidentiel et tertiaire) (données 2012 corrigées du climat)

Le secteur du bâtiment concentre 45 % de la consommation d'énergie finale en Bretagne devant les transports (34 %)

- 3 108 ktep énergie finale, + 0,7 % par rapport à 2011 ;
- Principales énergies utilisées dans le bâtiment : électricité (43 %), gaz naturel (24 %), produits pétroliers (20 %), bois (11 %) ;
- Part de la consommation d'origine renouvelable : 16 %.

RESIDENTIEL*

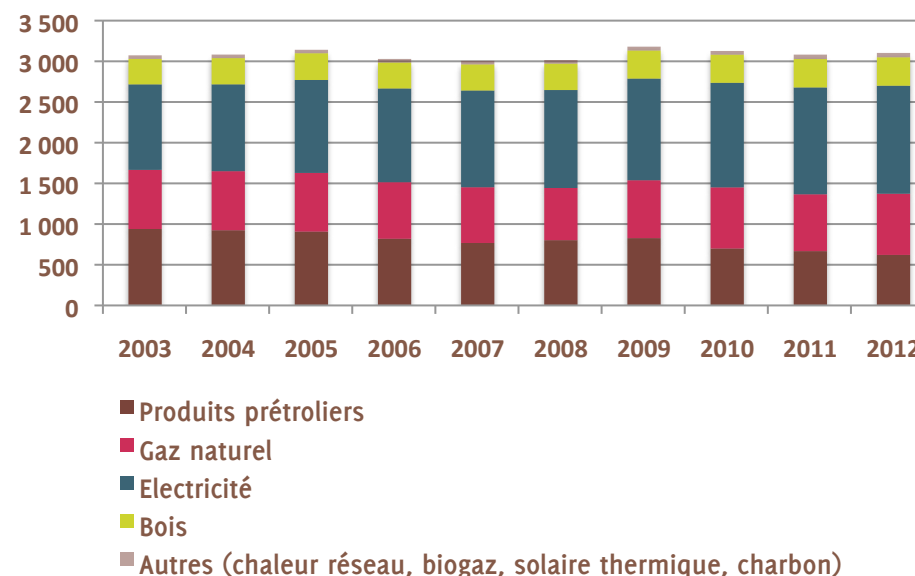
- 72 % des consommations du bâtiment ;
- Chauffage : 71 % des usages énergétiques du résidentiel.

TERTIAIRE*

- 28 % des consommations du bâtiment ;
- Chauffage : 49 % des usages énergétiques du tertiaire.

* Modélisation 2005 retravaillée avec données complémentaires

La consommation d'énergie finale du bâtiment (résidentiel et tertiaire) en Bretagne en ktep (données corrigées du climat)



Source : GIP Bretagne environnement OREGES - « chiffres clés de l'énergie en Bretagne - édition 2013 »

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

...et émetteur de GES

34 % des émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie



6

L'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) en Bretagne, créé début 2009 par l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, publie annuellement le bilan énergétique régional dont sont extraites les données ci-dessous.

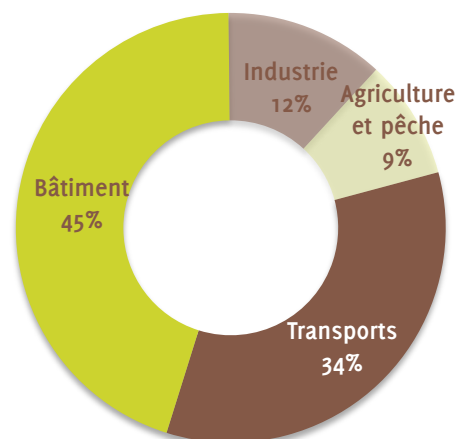
La consommation d'énergie finale a engendré 16 millions de tonnes (Mt) de CO₂ en 2012 dont 87 % émis en Bretagne.

Chiffres clés en Bretagne : EMISSIONS DE CO₂

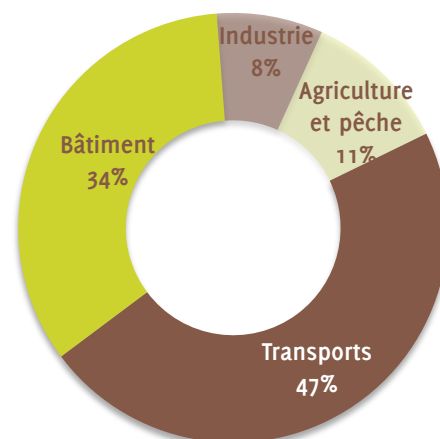
BATIMENT (données 2012 non corrigées du climat)

■ 5,5 Mt de CO₂, soit 34 % des émissions de CO₂ régionales.

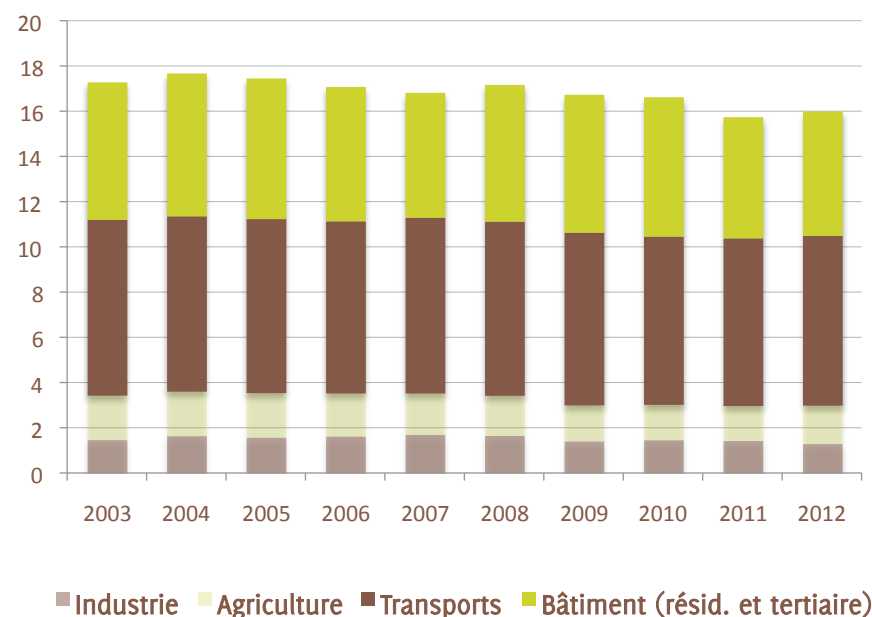
La répartition de la consommation d'énergie finale en 2012 par secteur



La répartition des émissions de CO₂ associées à la consommation d'énergie finale en 2012 par secteur



Les émissions de CO₂ associées à la consommation d'énergie finale par secteur en Bretagne en kt de CO₂ (données non corrigées du climat)



Source : GIP Bretagne environnement OREGES - « chiffres clés de l'énergie en Bretagne - édition 2013 »

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Le poids des énergies renouvelables en Bretagne

La production d'énergie renouvelable



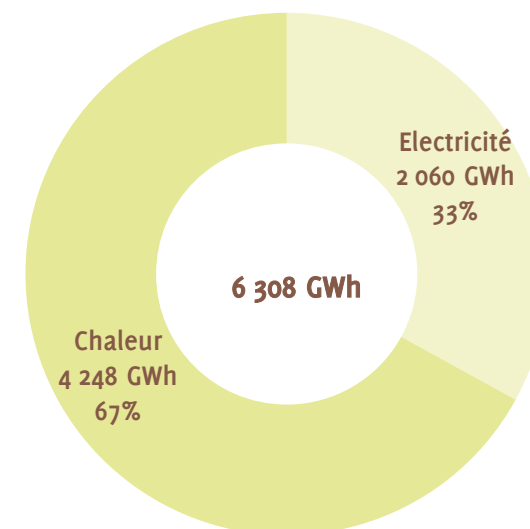
7

Chiffres clés en Bretagne : PRODUCTION D'EnR EN BRETAGNE

- 6 308 GWh livrés aux consommateurs en 2012 (+12 % par rapport à 2011 ; +54 % depuis 2000).
- 7,9 % de la consommation bretonne d'énergie finale (14 % au niveau national).
- Production de chaleur : 67 % de la production d'énergie renouvelable ;
✓ *Première source : bois (91 % ; bois bûche : 79 % ; bois chaufferie : 12 %).*
- Production d'électricité : 33 % de la production d'énergie renouvelable ;
✓ *Première source : éolien (62 %).*

Données 2012	Nombre d'installations	Production d'énergie renouvelable (Gwh EF)			Evolution 2012/2011
		Production totale	dont Chaleur	dont Electricité	
Bois bûche	403 000	3 334	3 334		+11%
Eolien	141 parcs	1 286		1 286	+15%
Energie marine (usine marémotrice de la Rance)	1	503		503	-5%
Bois chaufferie	297	525	525		+18%
Usine d'incinération des ordures ménagères	10	240	189	52	+9%
Hydraulique	35	50		50	+59%
Biogaz	33	206	171	35	+26%
Liqueur noire	1	17	17		+2%
Solaire thermique	6 276	13	13		+5%
Solaire photovoltaïque	14 756	135		135	+50%
TOTAL	424 550	6 308	4 248	2 060	+12%

La production d'énergie renouvelable en Bretagne en 2012
(en énergie finale livrée au consommateur)



Source : GIP Bretagne environnement OREGES – « chiffres clés de l'énergie en Bretagne - édition 2013 »

LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Les principales énergies renouvelables liées au bâtiment

Bois énergie et biomasse



8

Chiffres clés en Bretagne : BOIS-ENERGIE

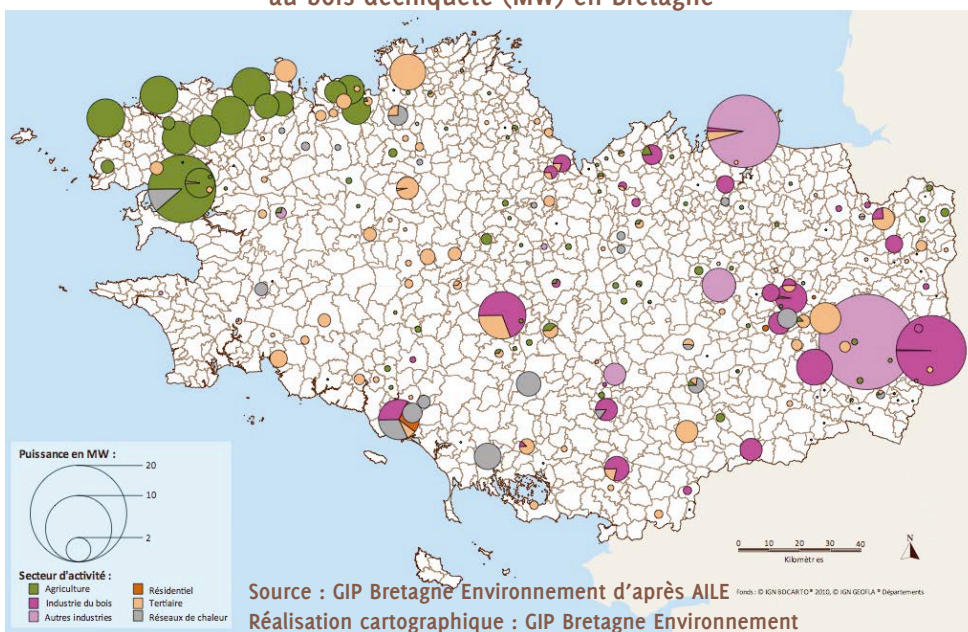
BOIS BUCHE

- ✓ 1^{ère} énergie renouvelable produite en Bretagne (3 334 GWhth en 2012).
- ✓ 403 000 logements équipés d'un appareil de chauffage au bois (66 % en chauffage d'appoint et 34 % en chauffage principal) (données 2006).

BOIS DECHIQUETE DANS LES CHAUFFERIES

- ✓ 297 installations fin 2012 (dont 110 en tertiaire ; 4 en résidentiel) pour une puissance de 186 MWth et une production de chaleur de 525 GWhth.
- ✓ Troisième Plan Bois-Energie Bretagne (2007-2013).

Répartition à fin 2012 de la puissance des chaufferies au bois déchiqueté (MW) en Bretagne

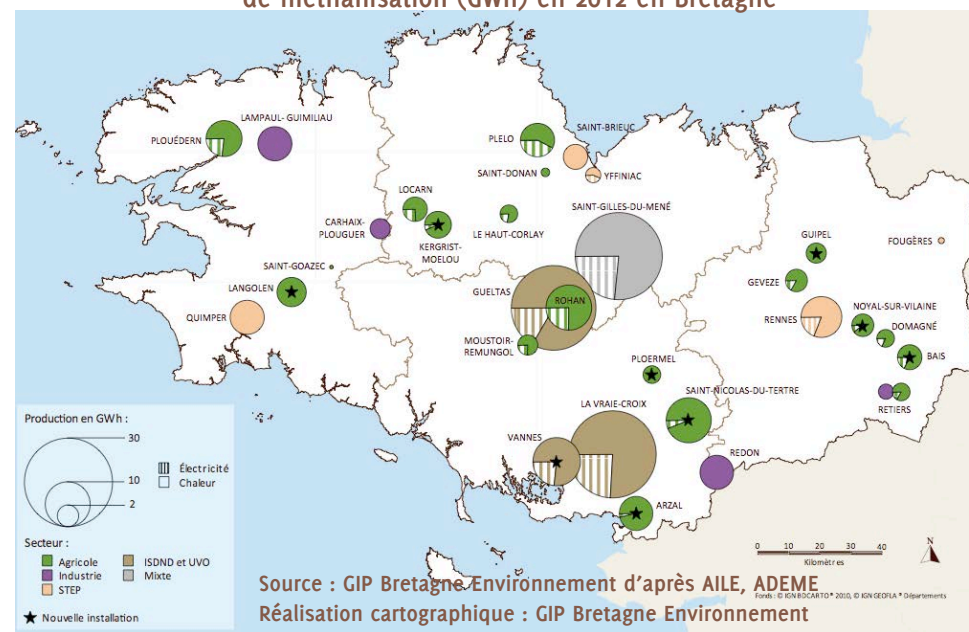


Chiffres clés en Bretagne : METHANISATION

METHANISATION (biogaz)

- ✓ 33 installations en fonctionnement à fin 2012 pour une production de chaleur de 171 GWhth et une production d'électricité de 35 GWhé par valorisation du biogaz généré par les méthaniseurs industriels, des stations d'épuration des eaux grises et agricoles.
- ✓ Le plan Biogaz accompagne des projets agricoles depuis 2008.
- ✓ 9 nouvelles installations en 2012 (8 concernent le secteur agricole et une autre valorise les déchets industriels à Vannes).

Production de chaleur et d'électricité des installations de méthanisation (GWh) en 2012 en Bretagne



LE BATIMENT, ENJEU MAJEUR EN MATIERE DE MAITRISE ENERGETIQUE

Les principales énergies renouvelables liées au bâtiment

Energie solaire

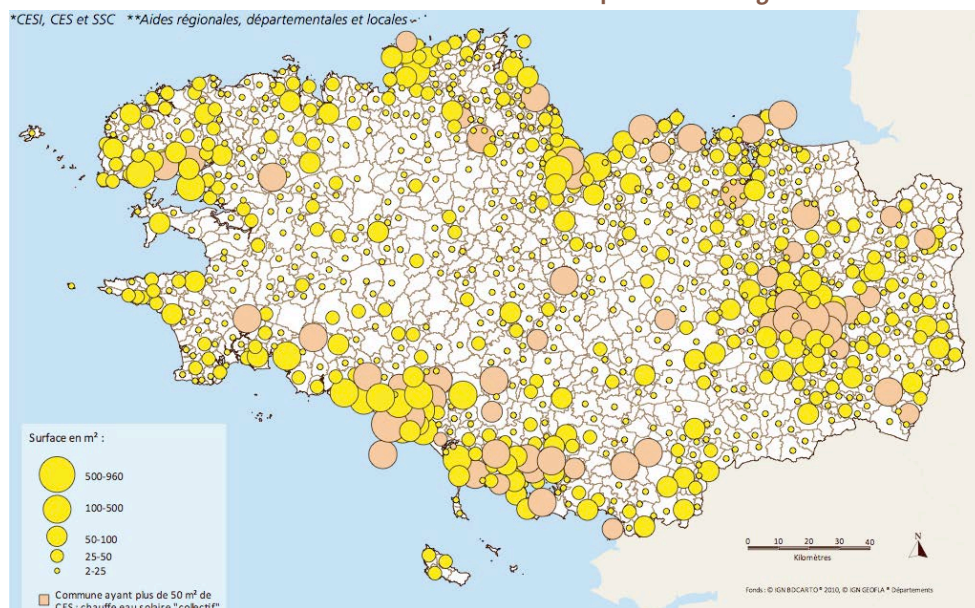


9

Chiffres clés en Bretagne : SOLAIRE THERMIQUE

- 6 276 installations en fonctionnement à fin 2012 (environ 6 000 chez des particuliers et 324 chauffe-eaux solaires collectifs).
- 43 500 m² de panneaux solaires thermiques installés en 2012 (77 % chez les particuliers) pour une production de chaleur de 13 GWhth.
- Chauffe Eau Solaire « individuel » (CESI) (59 %), Chauffe Eau Solaire « collectif » (22 %) et Système Solaire Combiné (19 %).
- 2 % des surfaces installées en France (séchage inclus).

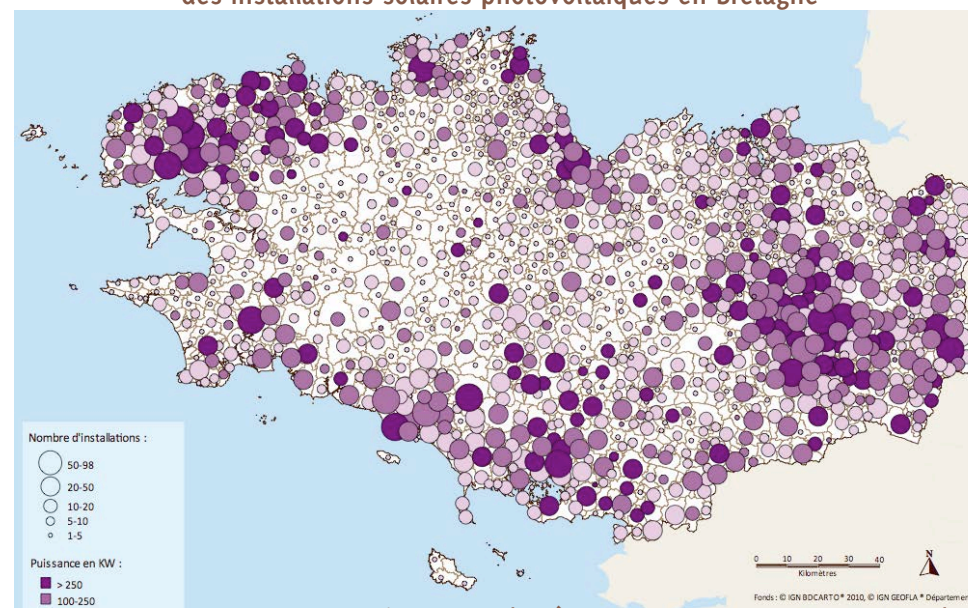
Répartition à fin 2012 des surfaces (m²)
des installations solaires thermiques en Bretagne



Chiffres clés en Bretagne : SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

- 14 756 sites en fonctionnement à fin 2012 (puissance de 133 MWé et production de 135 GWhé).
- 38 installations supérieures à 250 kWé dont 14 supérieures à 1 MWé.
- 36 % des puissances installées en Ile & Vilaine.
- +50 % de production en 2012.
- 7 % de la production totale d'électricité renouvelable en Bretagne.
- 5,2 % des installations en France à fin 2012.

Répartition à fin 2012 du nombre et de la puissance (kW)
des installations solaires photovoltaïques en Bretagne



Source : GIP Bretagne Environnement d'après ADEME, CRB, ALOEN, CG22, Observ'ER, SOeS, Ouest Solutions Thermiques
Réalisation cartographique : GIP Bretagne Environnement

Source : GIP Bretagne Environnement d'après SOeS, RTE EDF OA, ERDF, DREAL, Enerplan
Réalisation cartographique : GIP Bretagne Environnement

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

L'appareil de production et l'activité des entreprises du bâtiment

Un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros



10

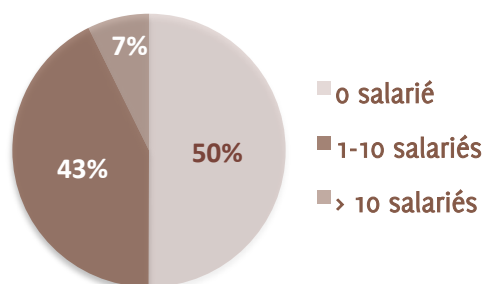
Chiffres clés en Bretagne : APPAREIL DE PRODUCTION

- 18 956 établissements dont 9 478 artisans travaillant seul*
- 59 811 salariés
- * hors entreprises créées sous le régime d'auto-entrepreneurs

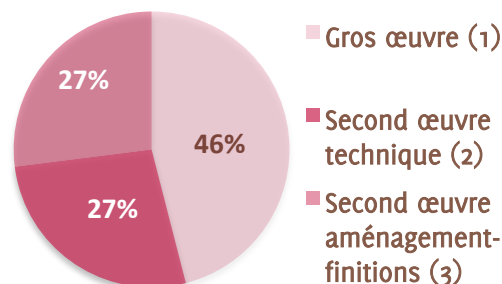
Chiffres clés en Bretagne : ACTIVITE DES ENTREPRISES

CA Bâtiment : 7 340 M€ HT en 2013
 dont entretien-amélioration : 51 %
 dont construction neuve : 49 %

Les établissements du secteur du bâtiment par taille

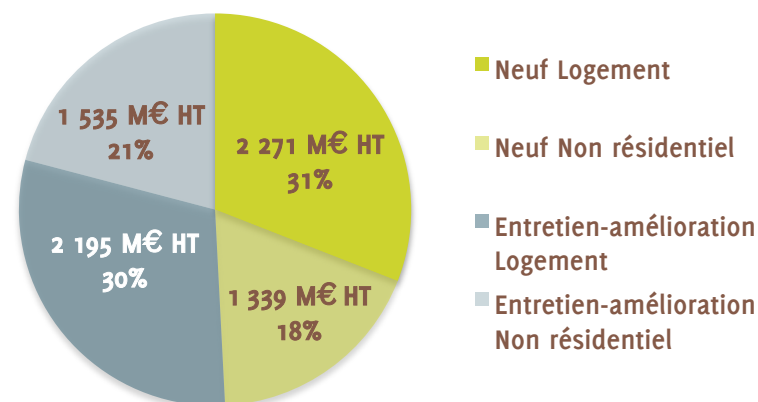


Les salariés du bâtiment par corps d'état



- (1) Gros oeuvre : travaux de maçonnerie générale, montage de structures métalliques, construction de maisons individuelles et autres bâtiments, travaux de démolition
- (2) Second oeuvre technique : électricité, plomberie-chauffage, isolation, autres trav. instal.
- (3) Second oeuvre aménagt-finitions : charpente, menuiserie bois & PVC, menuiserie métallique, couverture, étanchéification, plâtrerie, revêtements de sols et murs, peinture-vitrerie, autres trav. de finitions
- N.B. : le code NAF 4399D "Autres travaux spécialisés de construction" n'est pas inclus

Le chiffre d'affaires 2013 du bâtiment par marché



Le chiffre d'affaires du secteur bâtiment est estimé à 7,3 milliards d'euros HT en Bretagne pour l'année 2013. Le marché de l'entretien-amélioration génère plus de la moitié de ce chiffre d'affaires (51 %).

M€ : million d'euros

Source : ACOSS-URSSAF, INSEE-SIRENE, Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

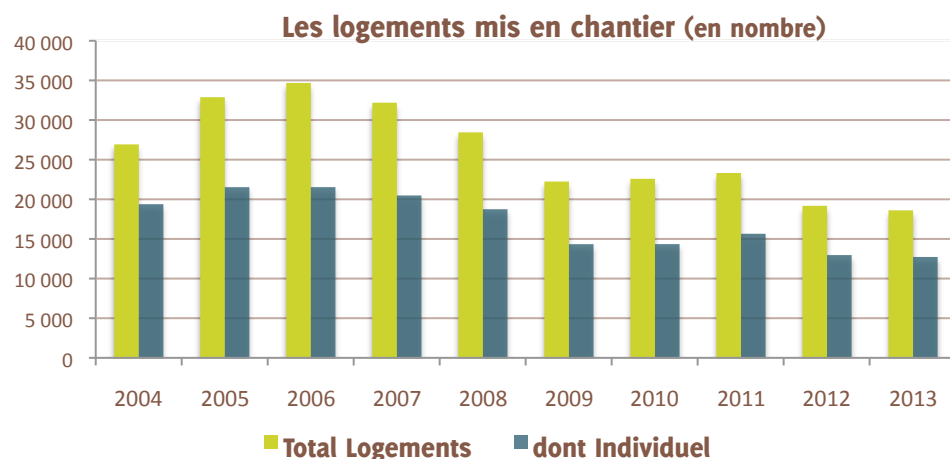
Les flux de construction neuve des dix dernières années

De l'envolée de la demande à la crise

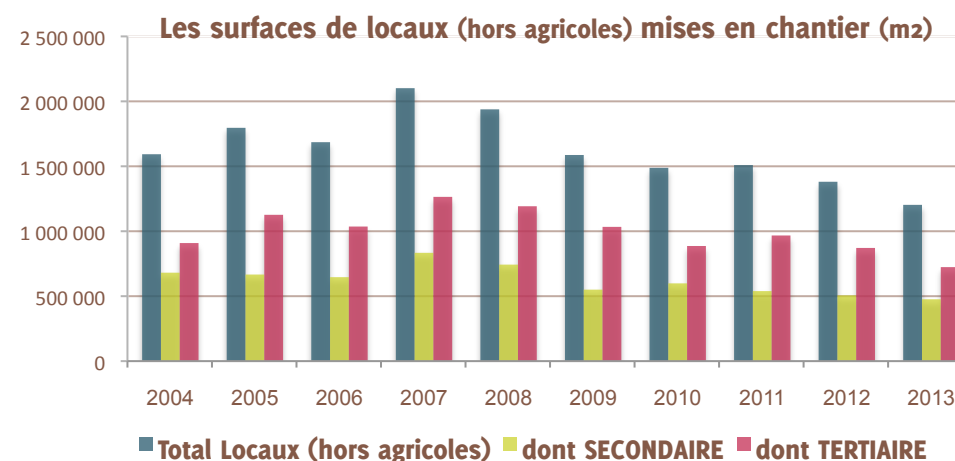


11

La dernière décennie est marquée par une envolée de la demande dans le secteur du logement avec une année record en 2006. Les premiers signes d'essoufflement apparaissent fin 2006 avec un net décrochage intervenant après l'été 2008 sous l'effet de la crise financière et économique. L'activité chantier a nettement fléchi et se retrouve, en 2013, sous les niveaux de production du début de la décennie.



Après une période de relative stabilité en début de décennie, les mises en chantier de bâtiments non résidentiels se sont développées à partir de 2005 jusqu'au décrochage de l'année 2008. Les investissements dans le non-résidentiel ne cessent de baisser depuis 2011.



Chiffres clés en Bretagne : MISES EN CHANTIER DE LOGEMENTS ORDINAIRES

- 18 645 logements mis en chantier en 2013, soit 6 % des logements mis en chantier en France métropolitaine (313 076 logements),
- ✓ dont 12 768 logements individuels (individuel pur et groupé), soit 68 % des logements bretons mis en chantier en 2013 ;
- ✓ dont 5 877 logements collectifs, soit 32 % des logements bretons mis en chantier en 2013.

Chiffres clés en Bretagne : MISES EN CHANTIER DE LOCAUX

- 1 205 473 m2 de locaux non agricoles mis en chantier en 2013 :
- ✓ dont 479 095 m2 de bâtiments industriels, artisanaux, entrepôts ;
- ✓ dont 726 378 m2 de bâtiments tertiaires (commerces, bureaux, équipements publics) ;
- soit 5,5 % de l'ensemble des locaux non agricoles mis en chantier en France métropolitaine (21 796 504 m2).

Source : Sit@del 2

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques des logements existants

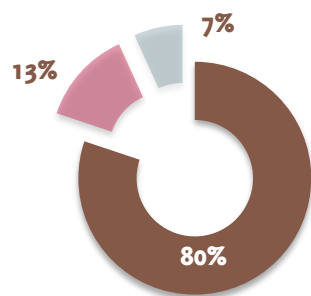
Plus de la moitié des résidences principales construites avant 1975



12

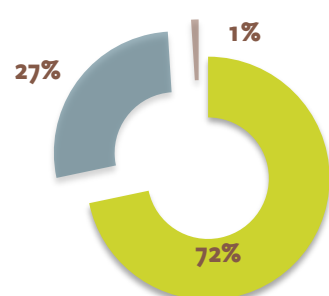
Le parc de logements bretons comprend près de 1,8 million de logements. Il se caractérise par une forte proportion de résidences principales (80 %) et la prépondérance de la maison individuelle (72 %).

Les logements par destination



- Résidence principale
- Résidence secondaire et log. occas.
- Logement vacant

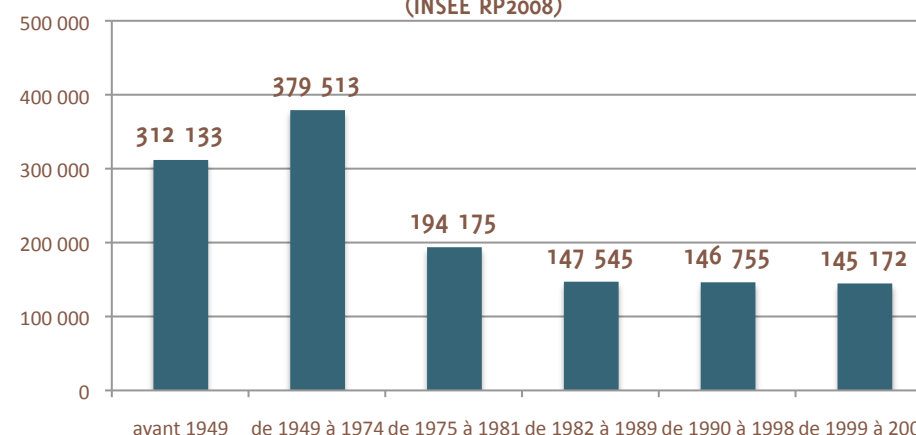
Les logements par catégorie



- Maison
- Appartement
- Autre

Plus de la moitié des résidences principales bretonnes ont été construites avant toute réglementation thermique (soit avant 1975). 2 sur 3 sont occupées par leur propriétaire.

Les résidences principales par période de construction (INSEE RP2008)



Chiffres clés en Bretagne : LOGEMENTS EXISTANTS

- 1 770 488 logements en Bretagne, soit 5,3 % des logements de France métropolitaine (32 173 904 logements)
- ✓ dont 80 % de résidences principales (1 418 671 résidences principales),
- ✓ dont 72 % de maisons individuelles (1 270 241 logements).
- 164 200 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2013, soit 12 % du parc de résidences principales.

Chiffres clés en Bretagne : RESIDENCES PRINCIPALES

- 1 418 671 résidences principales
- ✓ dont 66,5 % occupées par leur propriétaire,
- ✓ 47 % équipées d'un chauffage central individuel, 32 % d'un chauffage individuel « tout électrique » et 8 % d'un chauffage central collectif,
- ✓ 52 % construites avant 1975 (INSEE RP2008).

Source : INSEE RP2008/2009, DREAL Bretagne – RPLS au 01/01/2013

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques des logements existants

Les consommations énergétiques du parc résidentiel breton

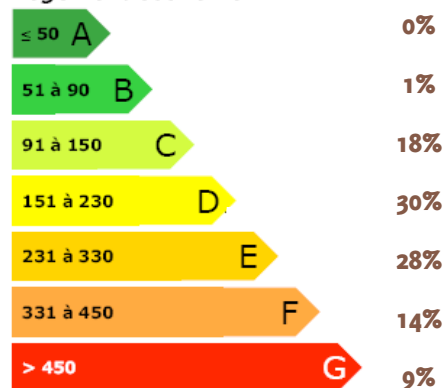


13

Les données reprises ci-dessous sont issues du modèle ENERTER® et correspondent au parc de résidences principales en 2005.

La répartition des résidences principales bretonnes par étiquette DPE de type « facture »*

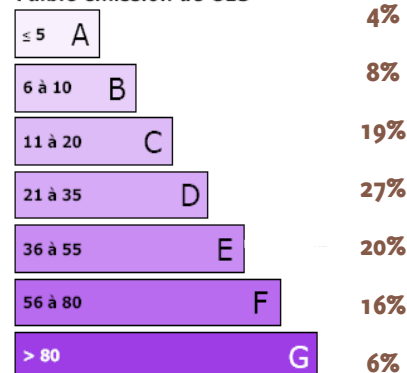
DPE Energie (en kWh EP/m²). Logement économe



Logement énergivore

DPE Climat (en kg eq CO₂/m²)

Faible émission de GES



Forte émission de GES

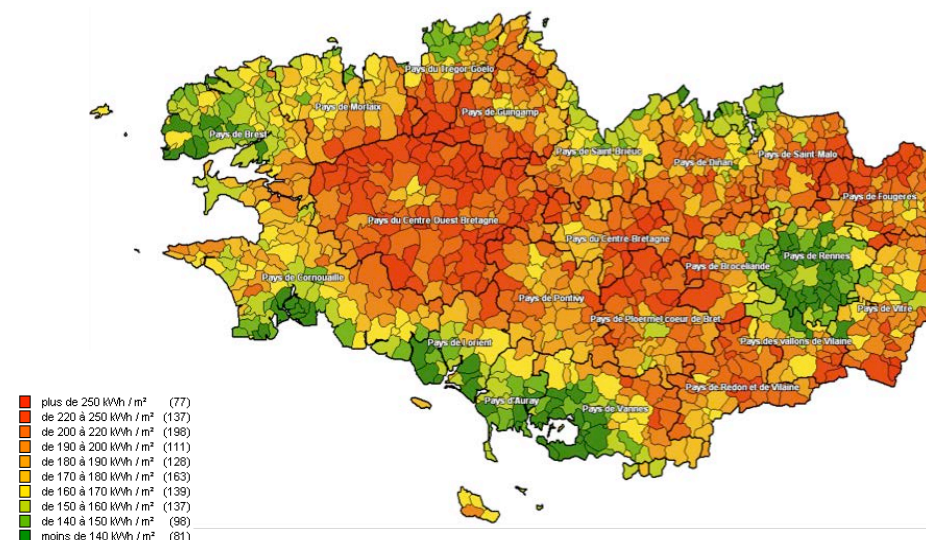
Chiffres clés en Bretagne : PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquettes DPE Energie de type « facture » :

▪ 30 % des résidences principales bretonnes construites avant 2005 sont classées en D, 28 % sont classées en E et 23 % en F et G (précarité énergétique).

*Les étiquettes DPE Energie de type « facture » sont calculées à partir de la consommation dite « réelle » et sont modulées selon les comportements des occupants (possibilité de régulation, extinction/allumage, effet « portefeuille »).

La répartition communale des consommations unitaires moyennes liées au chauffage des résidences principales (en kWh EF/m².an)



Consommations énergétiques liées au chauffage des résidences principales

	Bretagne	France
Consommation surfacique (kWh EF/m².an)	164	179
Consommation surfacique (kWh EP/m².an)	211	216
Consommation unitaire (kWh EF/logement.an)	16 049	16 780
Consommation unitaire (kWh EP/logement.an)	20 591	20 241

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain – Données 2005
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques des logements existants

La précarité énergétique



14

Dans le cadre du groupe de travail « Précarité énergétique » (Plan Bâtiment Durable), consensus sur le fait que la précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : des ménages vulnérables de par la faiblesse de leurs revenus, la mauvaise qualité thermique des logements occupés et le coût de l'énergie.

Définition retenue dans la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (article 11) :

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Chiffres clés en Bretagne : PRECARITE ENERGETIQUE

APPROCHE LIEE AU REVENU

- 89 900 propriétaires occupants sous le seuil de pauvreté, soit 11 % des propriétaires occupants bretons.

- Près de 91 800 propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH plafond « très social ».

Source : Filocom 2009, MEDDTL d'après DGFIP

- 109 200 propriétaires occupants dont la facture énergétique à usage domestique excède 10 % des revenus disponibles annuels (soit 12 % des propriétaires occupants bretons) ; 91 % vivent en maison individuelle.

Estimation régionale à partir de l'exploitation nationale ENL 2006 par l'ANAH

APPROCHE LIEE AU BATI

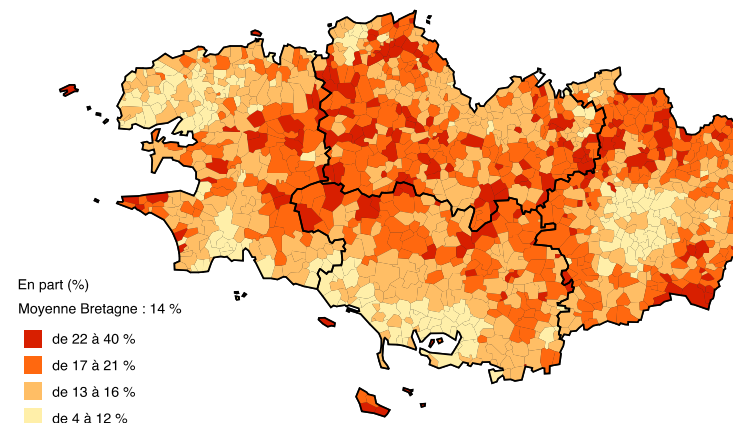
- Mauvaise qualité thermique :
✓ 107 750 maisons de propriétaires occupants classées F (étiquette DPE Energie de type Facture), soit 14 % des maisons des propriétaires occupants bretons.

- ✓ 64 000 maisons de propriétaires occupants classées G (étiquette DPE Energie de type Facture), soit 8 % des maisons des propriétaires occupants bretons.

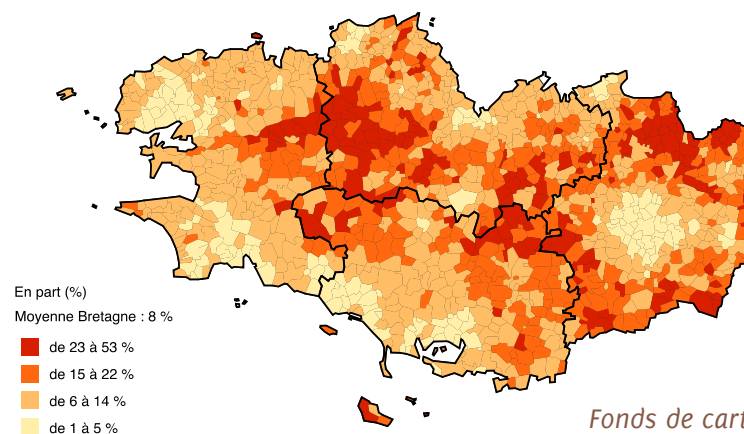
Source: modèle ENERTER® (2005)

Traitement : Cellule Economique de Bretagne

Les maisons des propriétaires occupants en Bretagne en 2005 Maisons classées F (DPE Energie de type « facture »)



Maisons classées G (DPE Energie de type « facture »)



Fonds de carte : Artique

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain – Données 2005

Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques des logements existants

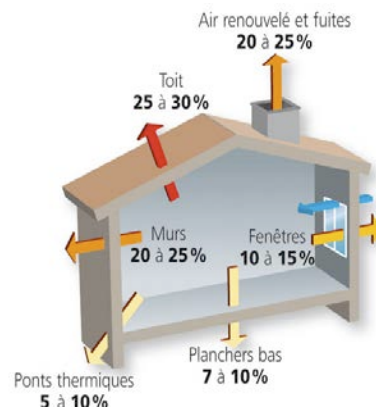
L'évaluation des gisements de travaux



15

Déperdition moyenne de chaleur pour une maison construite avant 1975 non isolée

(source : ADEME)



Chiffres clés en Bretagne : GISEMENTS DE TRAVAUX

- Coût total de travaux de réhabilitation du parc résidentiel breton compris selon les scénarios entre 14 Md€ et 39 Md€ :
 - ✓ dont changement des fenêtres : de 32 à 41 % du coût total,
 - ✓ dont isolation des murs : de 19 à 30 % du coût total,
 - ✓ dont changement du système de chauffage : de 21 à 30 % du coût total.
- Temps de retour sur investissement : de 19 à 35 ans variant selon les scénarios et hypothèses de coût.
- Potentiels de réduction des consommations d'énergie finale liées au chauffage variant de 55 % à 80 %.
- Potentiels de réduction d'émissions de GES liées au chauffage variant de 51 % à 78 % (Facteur 4).
- L'enjeu majeur de la rénovation de la maison individuelle : plus de 90 % du potentiel de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES ; plus de 90 % du coût total de réhabilitation.

Le coût total de réhabilitation énergétique du parc résidentiel breton par scénario (en M€) (parc concerné : résidences principales)

Type de logement	Scénario Classique		Scénario Eco-PTZ		Scénario Volontariste	
	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute
Maisons individuelles	12 619	17 859	15 725	22 498	24 538	34 721
Immeubles collectifs	1 137	1 610	2 573	3 600	2 747	3 830
Total logements	13 756	19 469	18 298	26 098	27 285	38 551
Temps de retour sur investissement (en années)	19	27	22	31	25	35
Réduction attendue des consommations d'énergie finale*	-55 %		-63 %		-80 %	
Réduction attendue des émissions de GES*	-51 %		-59 %		-78 %	

* liées au chauffage

Les trois scénarios de réhabilitation du parc résidentiel correspondent à la mise en oeuvre d'un bouquet de travaux de réhabilitation ambitieux (scénario Classique) à très ambitieux (scénario Volontariste) du point de vue des économies d'énergie escomptées. Le scénario Eco-PTZ est un scénario médian, compatible avec les exigences d'éligibilité et de coûts du dispositif Eco-PTZ.

M€ : million d'euros
Md€ : milliard d'euros

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain – Données 2005
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques du parc tertiaire existant

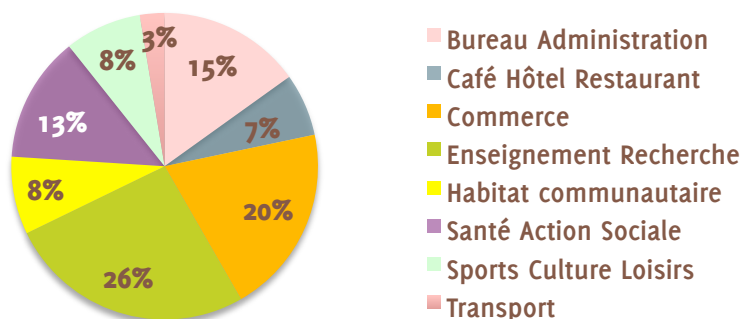
Plus de 42 millions de m2 de locaux tertiaires chauffés en 2007



16

Le parc tertiaire existant en Bretagne comptabilise 42 millions de m2 de surfaces chauffées en 2007. Ce parc est majoritairement privé (26 millions de m2, soit 63 % des surfaces hors branche Transport) ; le secteur public représente 15 millions de m2 (37 % des surfaces hors branche Transport).

Répartition des surfaces chauffées du parc tertiaire breton par branche d'activité

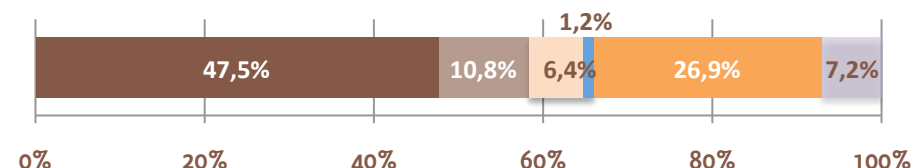


Chiffres clés en Bretagne : PARC TERTIAIRE EXISTANT

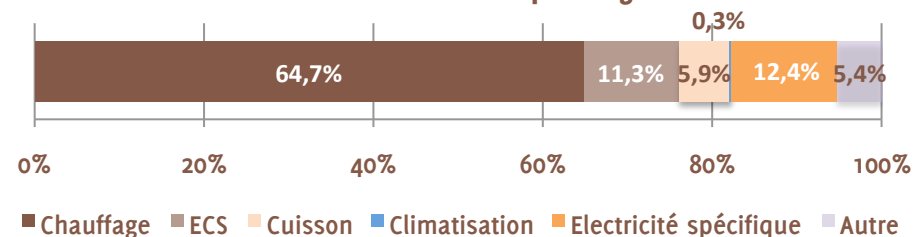
- Surfaces chauffées du parc tertiaire breton : 42 millions de m2 en 2007 ;
- ✓ soit 22 % des surfaces de bâtiments (résidentiel et tertiaire) ;
- ✓ Part du secteur public : 37 % des surfaces (hors transport) ;
- ✓ Trois branches totalisant plus de 60 % des surfaces (Enseignement-Recherche, Commerce et Bureau Administration) ;
- ✓ 45 % des surfaces (hors transport) construites avant 1980.
- Principales énergies : gaz (48 %), fuel (24 %) et électricité (22 %).
- Consommations d'énergie* : 9 941 GWh EF par an (237 kWh EF/m2.an).
- Emissions de GES* : 1 557 kt eq CO2 par an.

Les consommations énergétiques totales du parc tertiaire existant sont estimées à 9 941 GWh EF (17 185 GWh EP). Les trois quarts des consommations d'énergie finale sont liées au chauffage (48 %) et à l'électricité spécifique (27 %) (auxiliaires, ventilation, éclairage (11%), froid alimentaire, bureautique et process) et 11 % à l'eau chaude sanitaire. Le parc tertiaire est responsable de 1 557 kt eq CO2.an d'émissions de GES, dont 65 % sont générées par le chauffage des bâtiments.

LE PARC TERTIAIRE EXISTANT BRETON
Les consommations d'énergie finale* par usage



Les émissions de GES* par usage



*Données de consommations et d'émissions annuelles corrigées du climat. Les émissions prises en compte sont uniquement liées au fonctionnement énergétique des bâtiments
Source : modèle ENERTER® Tertiaire – Energies Demain – Données 2007
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

LES DONNEES DE CADRAGE DU SECTEUR DU BATIMENT

Les caractéristiques du parc tertiaire existant

L'évaluation des gisements de travaux



17

4 gestes de travaux ont été définis pour évaluer les gisements potentiels de travaux :

- « **Modeste bâti** » : Niveau d'exigence type RT existant « élément par élément » sans remplacement des systèmes,
- « **Modeste système** » : Remplacement de tous les systèmes par de meilleures technologies de type identique (éclairage, chauffage, ECS, auxiliaires, ventilation) réhabilitation thermique de l'enveloppe bâtie,
- « **Intermédiaire** » : Niveau d'exigence type RT existant « globale » avec remplacement de tous les systèmes par de meilleures technologies de type identique,
- « **Maximal** » : Niveau d'exigence BBC avec remplacement de tous les systèmes par de meilleures technologies de type identique.

Chiffres clés en Bretagne : GISEMENTS DE TRAVAUX

- De 30 à 40 millions de m2 de locaux à rénover selon les différents gestes de travaux.
- Coût total des travaux de réhabilitation thermique du parc tertiaire existant breton : de 3,0 à 3,9 milliards d'euros (Modeste bâti) pouvant atteindre entre 12,9 et 16,2 milliards d'euros (Maximal).
- ✓ Des temps de retour sur investissement élevés (hors évolution du prix des énergies et aides existantes) : de 28 à 54 ans variant selon les scénarios et les hypothèses de coût.
- Potentiels de réduction des consommations d'énergie finale variant de 20 % à 50 % selon les gestes de travaux.
- Potentiels de réduction d'émissions de GES : de 27 % à 62 %.

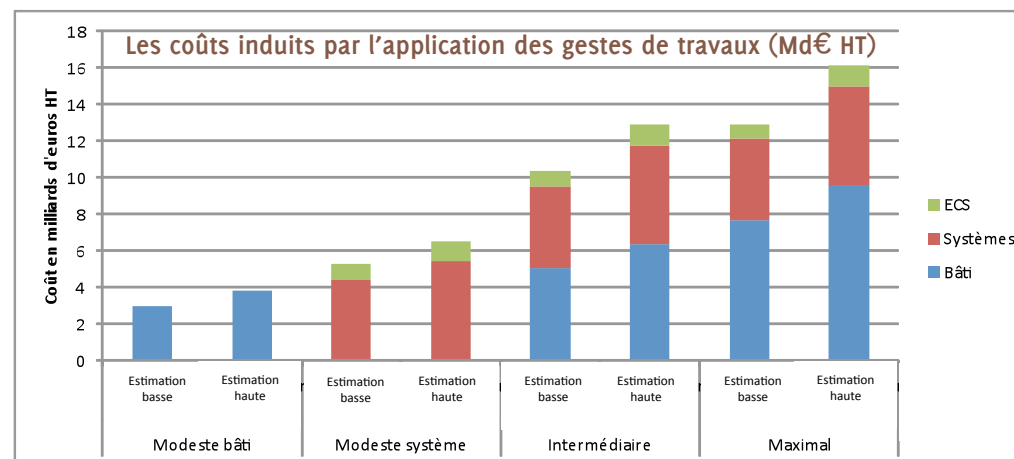
Md€ : milliard d'euros

Source : modèle ENERTER® Tertiaire – Energies Demain – Données 2007

Traitement : Cellule Economique de Bretagne

Les gisements liés à la réhabilitation énergétique du parc tertiaire breton (hors transport)

par geste de travaux	Modeste bâti		Modeste système		Intermédiaire		Maximal	
	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute	Estim. basse	Estim. haute
Parc concerné	71 %		95 %		95 %		95 %	
Coûts HT de mise en œuvre								
Total (Md€)	3,00	3,85	5,27	6,66	10,35	12,99	12,93	16,23
Surfacique (€/m2)	101	129	162	167	260	326	324	407
Temps retour sur investissement « brut » (années)	28	36	29	36	37	46	43	54
Gains attendus :								
- consommations EF*	-20 %		-28 %		-46 %		-50 %	
- émissions de GES*	-27 %		-33 %		-57 %		-62 %	



LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Focus sur l'efficacité énergétique et l'accessibilité

Les principales échéances d'ici à 2020



18

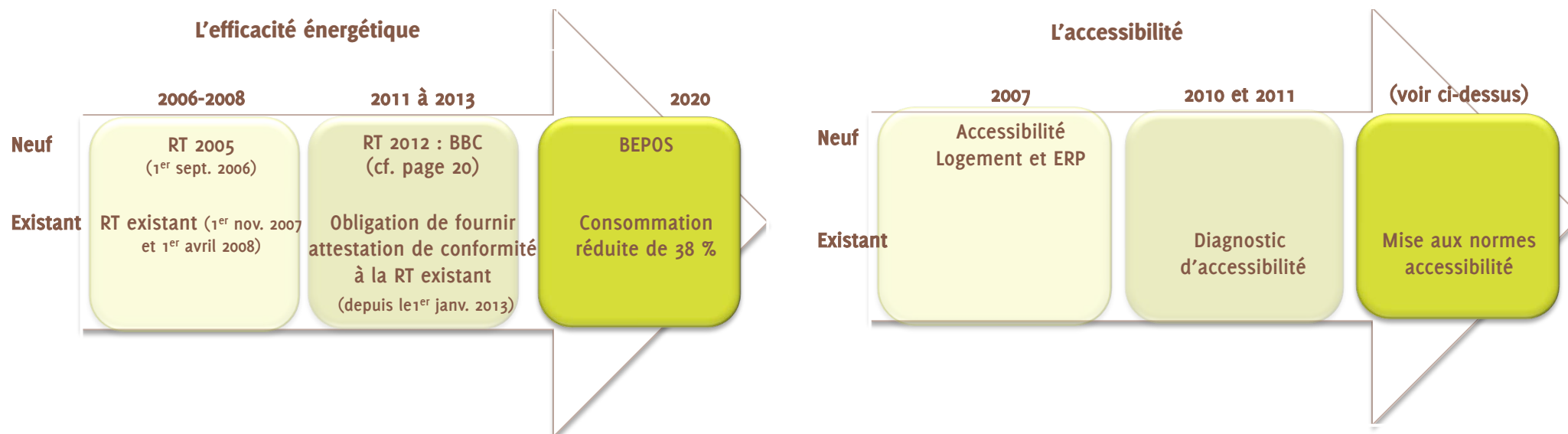
Le Grenelle de l'Environnement a mis en avant certains enjeux majeurs dans le domaine du Bâtiment : l'efficacité énergétique, la gestion des déchets de chantier du BTP ou encore l'usage du bois dans la construction, la qualité sanitaire des matériaux, l'urbanisme...

Objectifs en matière d'efficacité énergétique du Bâtiment de la loi Grenelle 1 :

- **En construction neuve** : généralisation de la RT 2012 depuis le 1^{er} janvier 2013 et objectif de construire des bâtiments à énergie positive (BEPOS) à horizon 2020.
- **Dans le parc existant** : objectif de réduction de 38 % de la consommation d'énergie du parc de bâtiments existants à horizon 2020 (-40 % pour les bâtiments publics).

La nouvelle réglementation parasismique française (décrets et arrêté du 22 octobre 2010) concernant les bâtiments à risque normal, s'applique à toute demande de permis de construire déposée à partir du 1^{er} mai 2011 (nouvelle carte sismique et nouveau référentiel pour le calcul et la justification des ouvrages).

Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et la citoyenneté des personnes prévoit des obligations relatives à l'accessibilité du cadre bâti pour les établissements recevant du public (ERP) et les bâtiments d'habitation. En juin 2014, la loi habilitant le Gouvernement à adopter par ordonnance des mesures pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a été adoptée par le Parlement. Les conditions de prorogation du délai de mise en accessibilité via un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) seront définies par ordonnance (été 2014). Les sanctions pénales prévues par la loi du 11 février 2005 seront applicables en cas de non respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2015 et de l'absence de dépôt d'un Ad'AP.



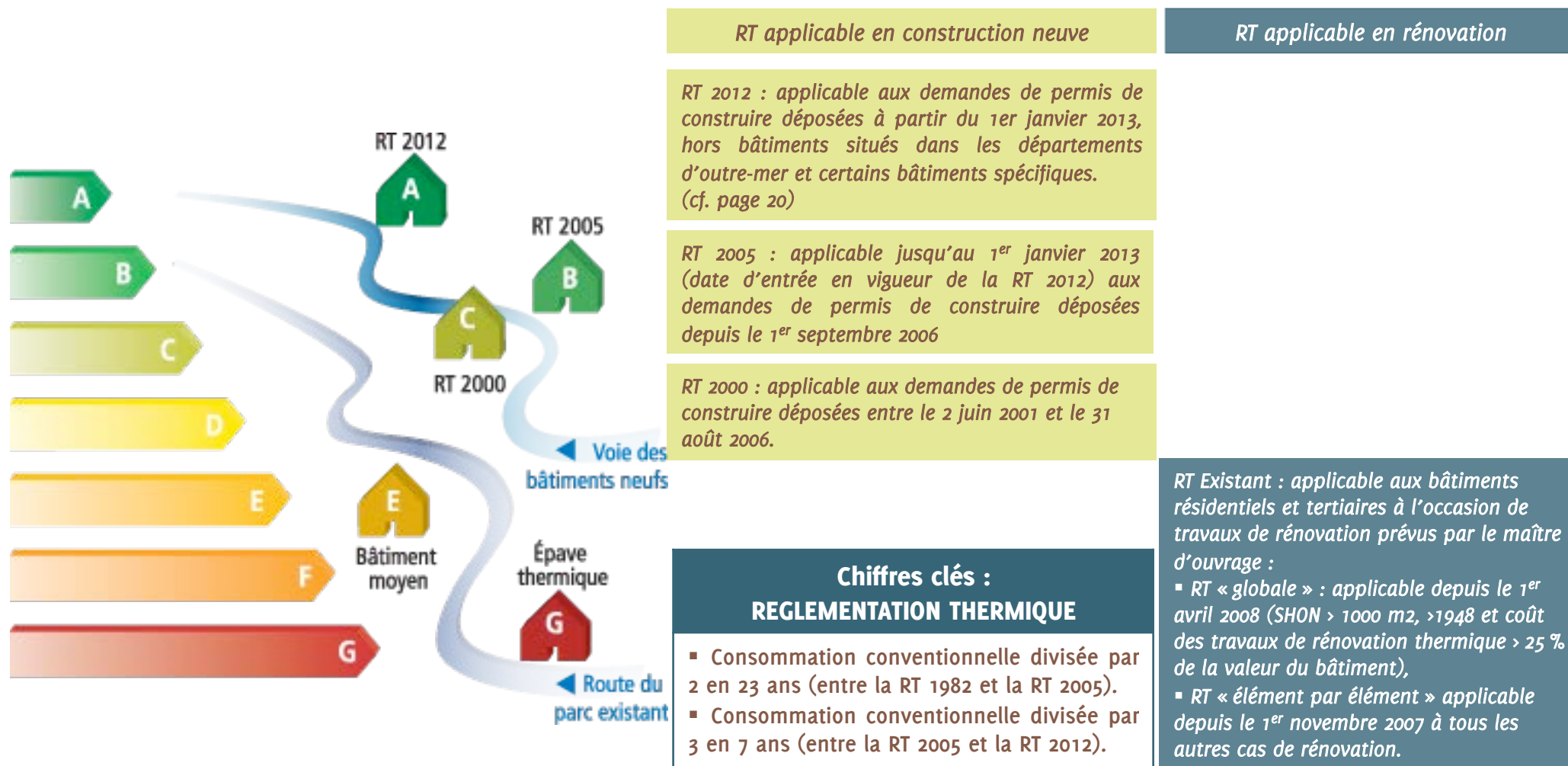
LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les différentes réglementations thermiques

En construction neuve et en rénovation



19



Source de l'illustration : <http://www.rt2005.lesmatériaux.fr/R-27-A1-o-en-route-vers-la-rt-2012.html>

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les différentes réglementations thermiques

Zoom sur la RT 2012



20

REGLEMENTATION THERMIQUE 2012

La RT 2012 s'applique à la quasi-totalité* des projets de construction de bâtiments neufs (résidentiel et tertiaire) faisant l'objet d'une demande de permis de construire à compter du 1er janvier 2013.

En ce qui concerne le tertiaire, elle s'appliquait déjà aux demandes de permis de construire déposées à partir du 28 octobre 2011 pour les bureaux, les bâtiments d'enseignement et les établissements d'accueil petite enfance, et concerne désormais les bâtiments suivants : bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche, hôtels, restaurants, commerces, gymnases et salles de sport, établissements de santé, établissements d'hébergement pour personnes âgées et pour personnes âgées dépendantes, aéroports, tribunaux et palais de justice et bâtiments à usage industriel et artisanal (décret du 28 décembre 2012).

A compter du 1er janvier 2013, les labels correspondant à la RT 2005 n'existent plus. Les textes réglementaires définissant les labels de performance énergétique liés à la RT 2012 sont toujours en attente.

Deux niveaux de label sont prévus, avec renforcement des exigences de moyens :

✓ le label HPE (Haute Performance Énergétique) prévoit une réduction de la consommation d'énergie primaire de 10% par rapport à la RT2012,

✓ le label THPE (Très Haute Performance Énergétique) prévoit une réduction de 20% par rapport à la RT 2012 ; convergence prévue avec le label effinergie+.

Une évolution des seuils de consommation maximale pour les cinq postes réglementaires (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, rafraîchissement et auxiliaires) est prévue pour amener vers la RT 2020.

A noter, dans le cadre d'« Objectifs 500 000 », le projet de création en 2015 d'un nouveau label environnemental qui, en plus des cinq usages de l'énergie couverts par la RT 2012, devrait prendre en compte la consommation d'eau, de déchets, les émissions de CO₂, de polluants, la préservation de la biodiversité, l'origine des matériaux.

Trois exigences de résultats pour une performance globale :

✓ L'exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti : respect du Bbiomax

Ce coefficient fixe une limitation du besoin en énergie pour les composantes liées au bâti (chauffage, refroidissement et éclairage). Il remplace le U_{bât} de la RT 2005. Il prend en compte le niveau d'isolation thermique, la conception bioclimatique, notamment avec le recours à l'éclairage naturel et aux apports solaires... Le coefficient Bbiomax agit ainsi sur une limitation naturelle et durable des usages de chauffage, climatisation et éclairage.

✓ L'exigence de consommation maximale : respect du Cepmax

C'est une exigence de résultat limitant les consommations d'énergie primaire des 5 usages : chauffage, éventuelle climatisation, éclairage, eau chaude sanitaire et besoins électriques des auxiliaires permanents (pompes et ventilateurs).

La valeur du Cepmax est de 50 kWh/m²/an, modulée selon la localisation géographique, l'altitude, le type d'usage du bâtiment, la surface moyenne des logements et les émissions de gaz à effet de serre des énergies utilisées.

✓ L'exigence de confort d'été : respect de la valeur Tic (Température Intérieure de Consigne)

La RT 2012 définit des catégories de bâtiments pour lesquels un confort d'été est possible sans recourir à une climatisation, dont il s'agit de limiter autant que possible les applications sources de consommation d'énergie.

<http://www.planbatimentdurable.fr/comprendre-la-rt-2012-r174.html>

*Bâtiments non concernés : constructions provisoires, bâtiments dont la température normale d'utilisation est inférieure ou égale à 12 °C, bâtiments à contraintes spécifiques (température, hygrométrie, qualité de l'air), bâtiments chauffés ou refroidis pour un procédé industriel, bâtiments agricoles ou d'élevage, bâtiments servant de lieux de culte, bâtiments situés dans les DOM.

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Vers les bâtiments à énergie positive

Construction neuve : en route vers l'énergie positive



21

Pour anticiper la future réglementation thermique, Effinergie a travaillé à de nouveaux labels, avec une expérimentation pilote, Effinergie+ vers l'énergie positive. Basé sur la RT 2012, ce label vise à améliorer la performance énergétique des constructions neuves, mobiliser les occupants sur la totalité des consommations d'énergie (évaluation obligatoire des consommations mobilières et autres usages de l'énergie, installation de compteurs liés aux prises électriques) et développer la production locale d'énergie renouvelable. Le label effinergie+ est disponible dans le cadre des certifications délivrées par CERQUAL, CEQUAMI, CERTIVEA et PRESTATERRRE.

Le label Bepos Effinergie 2013 (label pilote) s'appuie sur la RT 2012 et le label effinergie+. Il marque un changement de modèle et une étape vers la généralisation des Bepos. Il est disponible dans le cadre des certifications délivrées par CERQUAL, CEQUAMI, CERTIVEA et PRESTATERRRE. Pour l'instant, il ne concerne que les logements, les bureaux, les crèches et les locaux d'enseignement. *Aucune demande de label BEPOS Effinergie en 2013 en Bretagne (En France, 2 maisons individuelles ont fait l'objet d'une demande de label et 1 maison a été certifiée en 2013)*

Effinergie + (en nbre de logements)		Bretagne		France	Bretagne/ France (%)
		Stock 31/12/13*	Flux 2013*	Stock 31/12/13*	
Logements individuels (diffus)	Demandés	0	0	1	
	Accordés	0	0	1	
Logements individuels groupés	Demandés	0	0	415	
	Accordés	0	0	4	
Logements collectifs	Demandés	85 (3 op.)	29 (1 op.)	8 590	1 %
	Accordés	0	0	60	
TOTAL Logements	Demandés	85 (3 op.)	29 (1 op.)	9 006	1 %
	Accordés	0	0	65	

Chiffres clés en Bretagne : EFFINERGIE+

- Demandes de label Effinergie+ : 29 logements collectifs concernés en Bretagne en 2013 (1 opération), soit un cumul de 85 logements (3 opérations) depuis sa mise en place. (En France, les demandes ont concerné 6 698 logements en 2013 et plus de 9 000 logements depuis début 2012 ; les ¾ des demandes se concentrent dans le secteur social)

Chiffres clés en Bretagne : MINERGIE ET PASSIVHAUS

- 2 maisons certifiées Minergie dans le Morbihan (dont une maison Minergie P (Passif)) et 1 bâtiment certifié Minergie (SICTOM de Fougères à La Selle en Luitré (35)) à fin 2013.
- 8 opérations certifiées PassivHaus en Bretagne (6 maisons individuelles pures, 1 opération de 4 logements individuels groupés et 2 bâtiments non résidentiels).

Données consolidées à début juin 2014 ; données cumulées depuis le 01/01/12
Source : Collectif Effinergie, CEQUAMI, CERQUAL, PRESTATERRRE, La Maison Passive France

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les bâtiments basse consommation

Construction neuve : montée en puissance du label BBC Effinergie en 2013



22

La RT 2012 impose la construction BBC. Ce niveau de performance énergétique était déjà visé dans certaines constructions et permettait l'attribution du label BBC-Effinergie par les organismes certificateurs suivants : CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA et PROMOTELEC.

Il n'est plus délivré depuis le 1^{er} janvier 2013. Les demandes enregistrées en 2013 correspondent à des projets dont les permis de construire ont été déposés avant le 31 décembre 2012.

BBC Effinergie (en nbre de logements)		Bretagne		France	Bretagne/ France (%)
		Stock 31/12/13*	Flux 2013*	Stock 31/12/13*	
Logements individuels (diffus)	Demandés	7 789	1 585	43 899	18 %
	Accordés	6 170	2 024	32 010	19 %
Logements individuels groupés	Demandés	3 591 (666 op.)	663	52 519	7 %
	Accordés	1 501 (360 op.)	841	23 654	6 %
Logements collectifs	Demandés	23 812 (1 004 op.)	3 293	483 206	5 %
	Accordés	10 170 (483 op.)	4 963	214 783	5 %
TOTAL Logements	Demandés	35 192 (9 460 op.)	5 541	579 624	6 %
	Accordés	17 841 (7 013 op.)	7 828	270 447	7 %

BBC Effinergie en surfaces (m2)		Bretagne		France	Bretagne/ France (%)
		Stock 31/12/13*	Flux 2013*	Stock 31/12/13*	
Tertiaire	Demandés	205 427 (40 op.)	893	6 136 737	3 %
	Accordés	82 864 (14 op.)	47 164	1 617 142	5 %

Chiffres clés en Bretagne : BBC EFFINERGIE

LOGEMENT

- Près de 17 850 logements labellisés BBC Effinergie en Bretagne, en données cumulées à fin 2013 (6 170 logements individuels diffus, 1 501 logements individuels groupés et 10 170 logements collectifs), soit 7 % du total national.
- 7 828 logements labellisés (708 opérations) en 2013.
- ✓ 8^{ème} région française en nombre de logements labellisés (5 %) ;
- ✓ 1^{ère} région en nombre de logements individuels (11 %) ;
- ✓ 9^{ème} région en nombre de logements collectifs labellisés (4 %).

TERTIAIRE

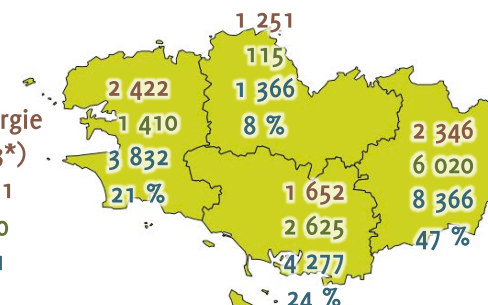
- 14 opérations tertiaires labellisées en Bretagne au 31/12/2013 (surface cumulée de 82 864 m2 soit 5 % du total national) ; des demandes de labels pour 40 opérations cumulant 205 427 m2.

Bilan labellisation BBC Effinergie en Bretagne (au 31/12/2013*)

Logement individuel : 7 671

Logement collectif : 10 170

TOTAL LOGEMENTS : 17 841



*Données consolidées à début juin 2014 ; données cumulées depuis le 01/01/07
Source : Collectif Effinergie, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

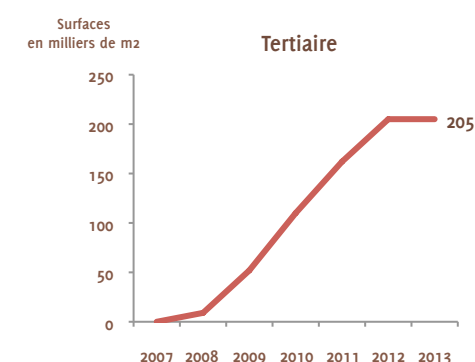
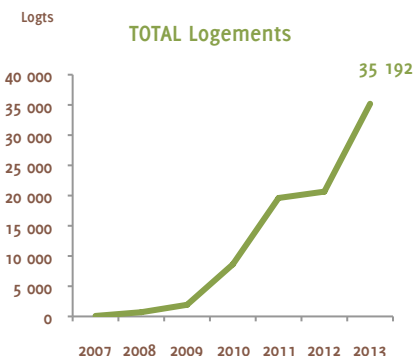
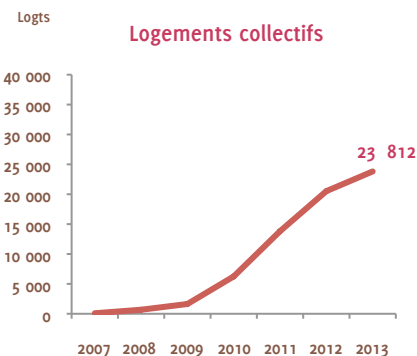
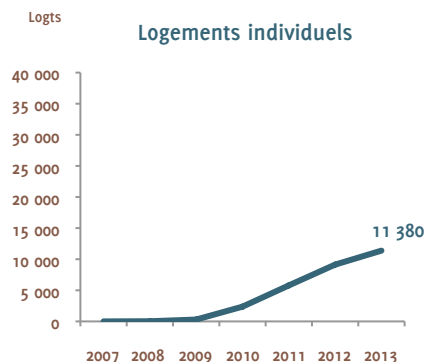
Les bâtiments basse consommation

Construction neuve : évolution du label BBC Effinergie depuis 2007

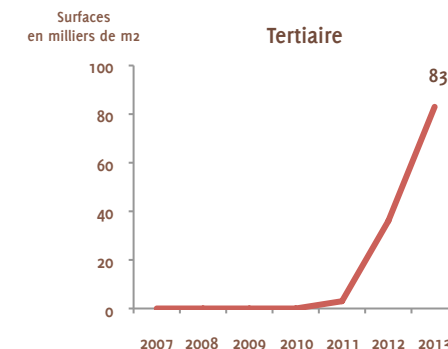
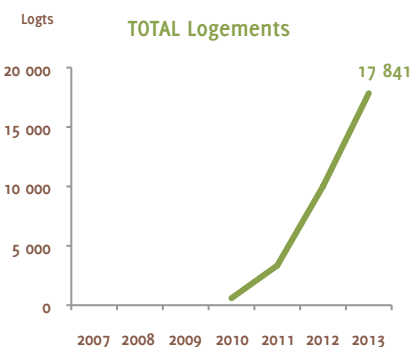
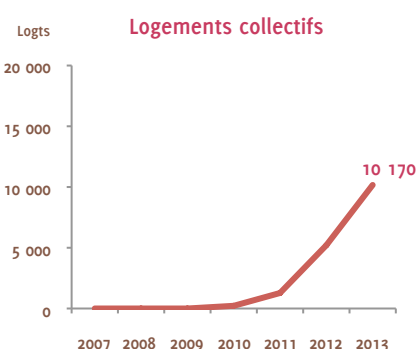
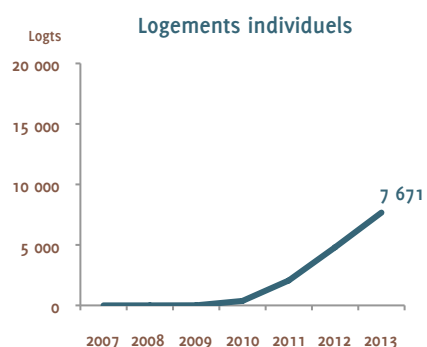


23

Bretagne : demandes de labellisations BBC-Effinergie (données cumulées)



Bretagne : labellisations accordées BBC-Effinergie (données cumulées)



*Données consolidées à début juin 2014 ; données cumulées depuis le 01/01/07
Source : Collectif Effinergie, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES A ATTEINDRE

Les bâtiments basse consommation

BBC Effinergie Rénovation



24

Le label BBC Effinergie Rénovation concerne la rénovation de bâtiments (maximum 80 kWhep/m2/an) depuis fin novembre 2009.

BBC Effinergie Rénovation (en nbre de logements)		Bretagne		France	Bretagne/ France (%)
		Stock 31/12/13*	Flux 2013*	Stock 31/12/13*	
Logements individuels (diffus)	Demandés	4	2	89	4 %
	Accordés	1	1	44	2 %
Logements individuels groupés	Demandés	38 (5 op.)	30	1 188	3 %
	Accordés	8 (2 op.)	8	210	4 %
Logements collectifs	Demandés	765 (19 op.)	456	59 389	1 %
	Accordés	24 (1 op.)	0	19 954	<1 %
TOTAL Logements	Demandés	807 (28 op.)	488	60 616	1 %
	Accordés	33 (4 op.)	9	20 208	<1 %

BBC Effinergie Rénovation en surfaces (m2)		Bretagne		France	Bretagne/ France (%)
		Stock 31/12/13*	Flux 2013*	Stock 31/12/13*	
Tertiaire	Demandés	0	0	1 583 526	0 %
	Accordés	0	0	558 797	0 %

Chiffres clés en Bretagne : BBC EFFINERGIE RÉNOVATION

LOGEMENT

- 33 logements labellisés BBC Effinergie Rénovation en Bretagne (4 opérations) en données cumulées à fin 2013, soit moins de 1 % du total national (20 208 logements essentiellement collectifs) ; 1 seule opération de 9 logements labellisée en 2013 ;
- 807 logements (28 opérations) font l'objet d'une demande de label au 31/12/2013 en Bretagne, soit 1 % du total national (926 opérations totalisant plus de 60 600 logements).

TERTIAIRE

- Pas encore de demande de label en rénovation de bâtiments tertiaires en Bretagne ; en France, les premières demandes portent sur 198 opérations (près de 1,6 million de m2) et les certifications concernent 54 opérations (près de 560 000 m2).

*Données consolidées à début juin 2014 ; données cumulées depuis le 01/01/09
Source : Collectif Effinergie, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

La maison individuelle en secteur diffus



25

L'organisme certificateur CEQUAMI, filiale du CSTB et de QUALITEL, gère et délivre les certifications d'ouvrage suivantes concernant la maison individuelle en secteur diffus.

EN CONSTRUCTION NEUVE

▪ **NF Maison Individuelle (2000)** s'adresse aux professionnels pour les particuliers souhaitant faire construire dans le cadre du Contrat de Construction Loi de 1990.

NF Maison Individuelle démarche HQE® (2006) constitue le volet environnemental du référentiel. Le référentiel est basé sur les 14 cibles de la démarche HQE avec 4 cibles incontournables : relation du bâtiment avec son environnement, chantiers à faibles nuisances, gestion de l'eau et de l'énergie. Elle s'adresse aux professionnels porteurs du droit d'usage de la certification NF Maison Individuelle.

▪ **Maison Haute Performance Energétique certifiée par CEQUAMI** (depuis janvier 2010) concerne la maison construite en CCMI, en VEFA (avec garantie intrinsèque) ou en maîtrise d'œuvre complète (avec Dommage-Ouvrage).

CEQUAMI peut délivrer des labels de performance énergétique ainsi que le label « bâtiment biosourcé »* créé par l'Etat, réglementé mais non obligatoire.

Ces labels sont systématiquement associés à une certification.

EN RENOVATION

▪ **NF Maison Rénovée** (lancée en octobre 2009 ; premiers professionnels en mars 2010) s'adresse aux professionnels du bâtiment (architecte, artisan, entreprise générale, constructeur, bureau d'étude ou expert) pour les particuliers souhaitant rénover.

*Label Bâtiment biosourcé destiné aux « bâtiments nouveaux intégrant un taux minimal de matériaux biosourcés et répondant aux caractéristiques associées à ces matériaux » (cf. décret et arrêté du 19 avril 2012 - JO du 23.12.12) avec trois niveaux de label avec des exigences complémentaires. Il est proposé par CEQUAMI et CERQUAL depuis 2013 et par CERTIVEA (fin mai 2014).

Déclarations d'ouverture de chantier	Bretagne			France		
	Stock au 31/12/13	Flux 2012	Flux 2013	Stock au 31/12/13	Flux 2012	Flux 2013
NF Maison individuelle	626	115	130	52 609	10 176	9 407
NF Maison Individuelle - Démarche HQE®	13	1	1	2 279	392	316

Chiffres clés en Bretagne : certifications CEQUAMI

NF Maison Individuelle :

▪ 130 ouvertures de chantier de maisons en 2013 en Bretagne, soit 1 % du total national (cumul depuis 2009 : environ 620 ouvertures de chantier en Bretagne ; plus de 52 600 en France).

NF Maison Individuelle démarche HQE® :

▪ 1 seule ouverture de chantier en 2013 en Bretagne, soit <1 % du total national (cumul depuis 2009 : 13 ouvertures de chantier en Bretagne ; 2 279 maisons en France).

Maison Haute Performance Energétique (MHPE) :

▪ 127 demandes de label BBC-Effinergie associées à la certification MHPE en 2013, soit 9 % des demandes nationales ; 147 labels obtenus.

Source : CEQUAMI

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

Logements collectifs et individuels groupés



26

L'organisme certificateur CERQUAL, filiale de QUALITEL, gère et délivre les certifications d'ouvrage suivantes concernant les logements collectifs et les logements individuels groupés :

EN CONSTRUCTION NEUVE : Qualitel (créée en 1986), Habitat & Environnement (2003) et sa déclinaison Habitat & Environnement EHPA-EHPAD (2009), NF Logement (2004) et sa déclinaison NF Logement - Démarche HQE® (2008). Par ailleurs, le label « bâtiment biosourcé » peut être délivré par CERQUAL dans le cadre d'une option des certifications Qualitel, Habitat et Environnement et Habitat et Environnement EHPA-EHPAD, à compter du 1er janvier 2013 ;

EN RENOVATION : Patrimoine Habitat (2005) et sa déclinaison Patrimoine Habitat et Environnement (2005) ; évolution du référentiel vers Patrimoine Habitat Rénovation Énergétique (PHRE) (mars 2013)

EN EXPLOITATION : Patrimoine Copropriétés (2010) ; exploitation d'immeubles

Chiffres clés en Bretagne : CERTIFICATIONS CERQUAL

Habitat & Environnement

- Des demandes portant sur plus de 22 600 logements (720 opérations) depuis sa création dont 2 141 logements en 2013 (88 opérations) ; soit 4 % des demandes nationales en 2013.
- Plus de 14 400 logements (448 opérations) certifiés à fin 2013 dont 2 421 logements (86 opérations) en 2013 ; soit 6 % du total national.

NF Logement – Démarche HQE®

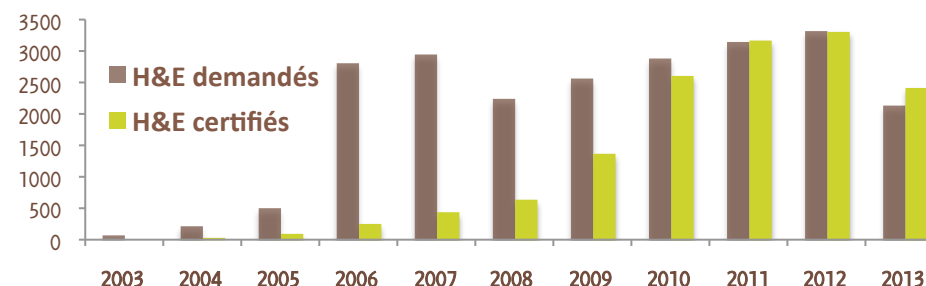
- 431 logements déclarés NF Logement Démarche HQE fin 2013 en Bretagne (47 932 logements à fin 2013 en France dont 10 227 en 2013).

Patrimoine Habitat & Environnement

- Pas encore de logements certifiés en Bretagne (42 852 logements certifiés en France à fin 2013 dont 7 374 en 2013).

Certifications Cerqual (en nombre de logements)		Bretagne		France	
		Stock au 31/12/13	Flux 2013	Stock au 31/12/13	Flux 2013
Qualitel	Demandés	42 665	648	1 107 977	21 505
	Certifiés	35 126	909	930 328	47 033
H&E	Demandés	22 623	2 141	391 874	50 334
	Certifiés	14 439	2 421	213 713	41 298
Patrimoine H&E	Certifiés	0	0	42 852	7 374
NF Logement	Certif. déclarées	2 425	355	100 958	19 171
NF Logement – Démarche HQE®	Certifications déclarées	431	123	47 932	10 227

Evolution des certifications H&E en Bretagne depuis 2003 (en logements)



Source : CERQUAL

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les logements

Logements individuels ou collectifs



27

Promotelec, association loi 1901, a pour mission de promouvoir les usages durables de l'électricité dans le résidentiel et le petit tertiaire. Elle certifie, en France métropolitaine, les labels suivants, pour les logements individuels ou collectifs :

EN CONSTRUCTION NEUVE

- Label Promotelec Performance (PC avant le 1^{er} janvier 2013)
- Label Promotelec Habitat Neuf (PC après le 1^{er} janvier 2013) : lancé en 2014,

DANS L'EXISTANT

- Label Promotelec Rénovation Energétique (lancé en 2008 ; premiers dossiers reçus mi-2009) : il est dédié aux travaux de rénovation énergétique dans une maison ou logements collectifs d'habitation achevés depuis plus de 5 ans.

Chiffres clés en Bretagne : CERTIFICATIONS LOGEMENTS PROMOTELEC

Label Performance :

- 15 161 logements labellisés (7 216 opérations) depuis 2007 en Bretagne (cumul à fin 2013).
- ✓ 5 306 logements labellisés en 2013 (2 101 opérations), soit 8 % des logements labellisés en France et 19 % des opérations labellisées en France.

- Demandes déposées pour 28 158 logements depuis 2007 en Bretagne (9 541 opérations) (cumul à fin 2013).

Label Rénovation Energétique :

- 38 logements labellisés en Bretagne depuis 2009 (dont 4 logements pour 2 opérations en 2013) ; 1 853 logements (109 opérations) labellisées en France en 2013.

- Demandes déposées pour 976 logements (53 opérations) en Bretagne depuis 2009 (dont 496 logements pour 19 opérations en 2013) ; 23 031 logements ayant fait une demande en France (913 op.) depuis 2009.

Label Performance (Neuf) accordé en Bretagne par niveau	BRETAGNE				FRANCE			
	Opération		Logement		Opération		Logement	
	Stock au 31/12/13	Flux 2013	Stock au 31/12/13	Flux 2013	Stock au 31/12/13	Flux 2013	Stock au 31/12/13	Flux 2013
HPE	111	24	563	55	2 648	263	8 072	787
THPE	238	57	2292	488	2 669	529	20 632	4 336
THPE EnR	2	1	29	28	81	14	1 599	364
BBC Effinergie	6 865	2 019	12 277	4 735	31 033	10 457	119 825	61 487
TOTAL	7 216	2 101	15 161	5 306	36 431	11 263	150 128	66 974

Source : association Promotelec

LES LABELS ET LES CERTIFICATIONS LIÉS AUX OUVRAGES

Les bâtiments tertiaires

NF Bâtiment tertiaire Démarche HQE



28

CERTIVEA délivre les certifications :

■ **NF Bâtiment tertiaire – Démarche HQE® (2005) et NF Equipements sportifs - Démarche HQE® (2013) :** concerne les phases de programme, de conception et de réalisation de bâtiments, en neuf ou en rénovation ;

■ **NF Bâtiment tertiaire en exploitation – Démarche HQE® (oct. 2009) :** concerne les propriétaires, exploitants ou utilisateurs de bâtiments tertiaires publics ou privés

Opérations certifiées en Bretagne au 31/12/2013 (phase réalisation)	Ville de l'opération	Surface SHON (m2)	Label HPE obtenu	Décision (réalisation)
Magasin Décathlon	Lannion (22)	3 525		04/12/12
Siège de l'URSSAF 22	Plérin-sur-Mer (22)	2 195	BBC-Effinergie	20/09/13
Crédit Agricole d'Ille et Vilaine	Saint Jacques de la Lande (35)	20 000		20/01/11
Plateforme logistique SCI La Janais	Saint-Malo (35)	6 000	THPE 2005	02/12/11
Plateforme industrielle de tri du courrier	Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35)	31 363	BBC-Effinergie	19/10/12
Centre de R&D Technicolor	Cesson-Sévigné (35)	18 574	BBC-Effinergie	20/02/13
Polyclinique de Pontivy	Noyal-Pontivy (56)	8 500		31/08/10
Eco-hôtel Spa Y. Rocher	Cournon (56)	2 284		21/01/11
Magasin Décathlon	Pontivy (56)	2 338		08/11/13

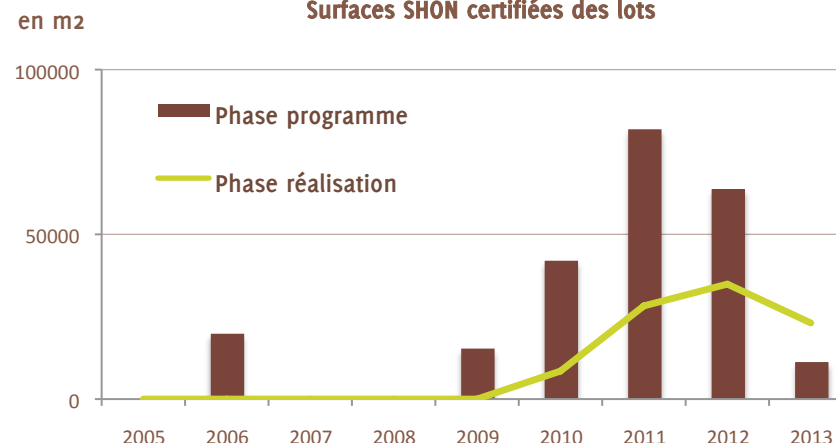
Chiffres clés en Bretagne : BATIMENTS TERTIAIRES CERTIFIES

■ **NF Bâtiment tertiaire Démarche HQE® :** près de 95 000 m2 de surface SHON certifiées (phase réalisation) à fin 2013 en Bretagne dont plus de 23 000 en 2013.

■ **NF Equipements sportifs Démarche HQE® :** 1 opération ayant fait l'objet d'une demande en 2013 en Bretagne (nouvelle salle multisports de Morlaix hors bâtiments techniques)

■ **NF Bâtiment tertiaire en exploitation – Démarche HQE® :** une opération certifiée en Bretagne à fin 2013.

NF Bâtiment tertiaire – Démarche HQE® en Bretagne par année
Surfaces SHON certifiées des lots



Source : CERTIVEA

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

L'activité des espaces INFO-ENERGIE (EIE)

Lieux d'accueil



29

Créés en 2001, les espaces INFO-ENERGIE sont financés depuis 2002 par l'ADEME Bretagne et le Conseil régional de Bretagne dans le cadre du contrat de projets Etat-Région. Ils informent et conseillent les ménages sur les questions liées à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement.

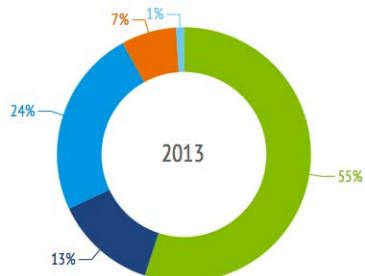
Chiffres clés en Bretagne : RESEAU ESPACES INFO-ENERGIE (EIE)

- 19 Espaces Info-Energie (EIE) en Bretagne à fin 2013.
- 1 nouvel EIE en 2013 : Pays d'Auray.
- 12 500 personnes en conseils personnalisés, 13 800 sensibilisées en 2013 lors d'animations.
- 95 % des contacts sont pris par des particuliers ; 5 % par des professionnels du bâtiment, entreprises ou organismes divers.
- 88 % des demandes portent sur la rénovation des logements ; 12 % sur les projets de construction : isolation thermique (39 %), chauffage (29 %), eau chaude (7 %).

Territoire (Nom de l'EIE)

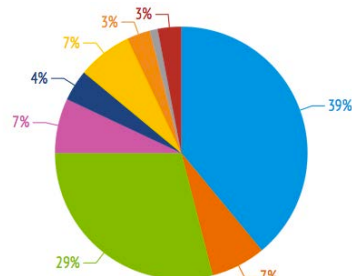
Pays du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)	Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne
Pays de Lorient (ALOEN)	Pays de Vannes
Pays de Rennes (ALEC du Pays de Rennes)	Pays du Centre Bretagne
Pays de Brest (ENER'GENCE)	Pays de Pontivy
Pays de Morlaix (HEOL)	Pays de Saint-Malo
Pays de Saint-Brieuc (ALE du Pays de Saint-Brieuc)	Pays de Brocéliande
Pays de Cornouaille / Sud Finistère (Quimper Cornouaille Développement)	Pays de Dinan (2012)
Pays de Fougères	Pays du Trégor Goëlo (2012)
Pays de Vitré - Porte de Bretagne	Pays d'Auray (2013)
Pays de Redon Bretagne sud	

Comment sont contactés les EIE ?



Téléphone Visite sans RDV Visite avec RDV Courrier / Email
Evenementiel

Quels sont les thèmes abordés ?



Isolation Conception démarche Chauffage Eau chaude sanitaire
Production d'électricité Renouvellement d'air Confort
Autres usages de l'énergie Etanchéité à l'air



Source : ADEME Bretagne

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

Le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH)

Points Rénovation Info Service (PRIS) et Prime ASP



30

Présenté en mars 2013 dans le cadre du Plan d'Investissement pour le Logement, le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) est entré dans sa phase opérationnelle le 19 septembre 2013. Il vise à encourager les travaux de rénovation énergétique des logements en aidant les ménages dans leurs démarches. A noter, parmi les modes d'action mis en oeuvre : la communication auprès du public (numéro de téléphone unique national, site Internet, plus de 450 PRIS répartis sur l'ensemble du territoire), le renforcement et l'élargissement des financements (aides ANAH, prime exceptionnelle de rénovation énergétique*), la qualification des entreprises et artisans (promotion de la qualification RGE, éco-conditionnalité du CIDD et de l'éco-PTZ).

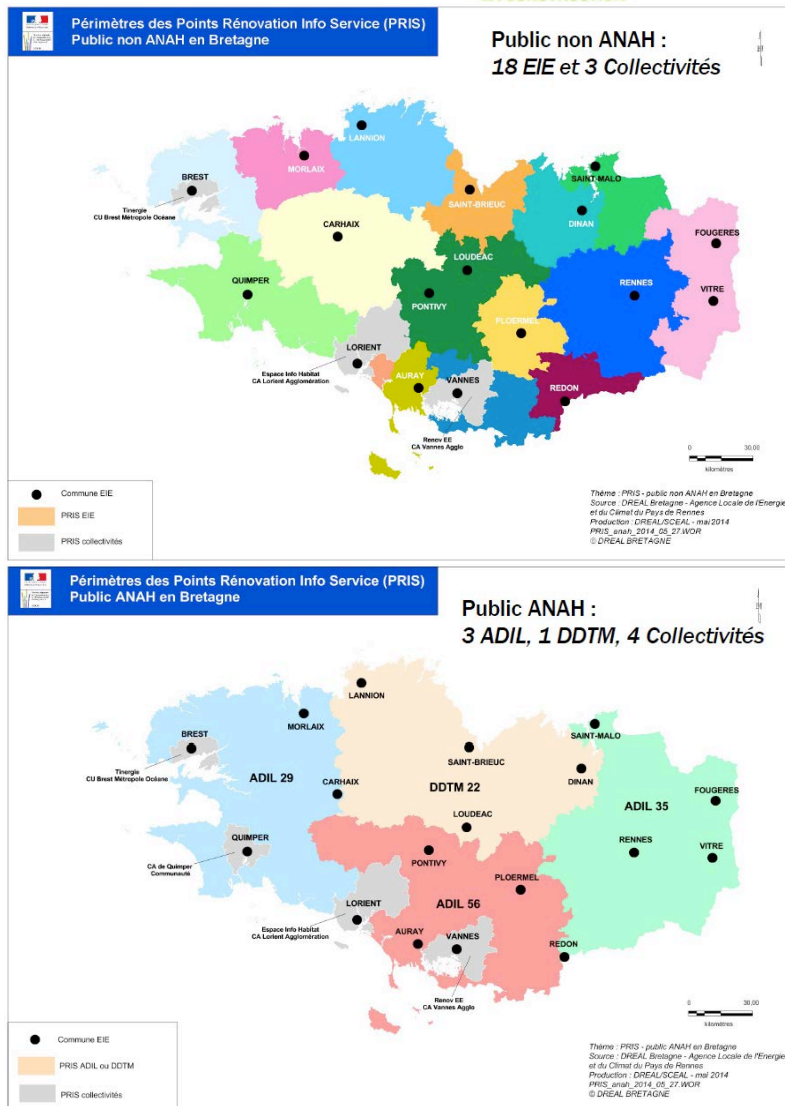
* Prime de 1 350 € mise en place par l'Etat pour une durée de deux ans pour aider les ménages aux revenus intermédiaires à financer des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Chiffres clés en Bretagne : PRIS

- Public non ANAH : 18 Espaces Info-Energie (EIE) et 3 collectivités ;
Public ANAH : 3 ADIL, 1 DDTM et 4 collectivités (cf. cartes) ;
- Activité des PRIS bretons : plus de 12 500 demandes de septembre à décembre 2013 ; plus de 9 000 demandes de janvier à avril 2014 ;
77 % des demandes à caractère juridique ou financier ;
- Typologie des appelants : propriétaires occupants (88 %), propriétaire bailleur (6 %) ; autres (6 %)

Chiffres clés en Bretagne : PRIME EXCEPTIONNELLE RENOVATION ENERGETIQUE

- 597 dossiers engagés au 01/04/2014 (320 dossiers engagés à fin 2013) ;
- Travaux d'économies d'énergie générés : 8,3 M€ ;
- Répartition des bénéficiaires par catégorie de travaux : isolation thermique (69 %), chaudière ou équipement fonctionnant au bois (20 %), chaudière condensation (12 %), équipement de production d'ECS utilisant une source d'EnR (9 %).



Source : DREAL Bretagne

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

Le crédit d'impôt développement durable

La montée en charge du dispositif



31

Le crédit d'impôt développement durable est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur une résidence. Ce dispositif est plafonné à 8 000 € pour une personne seule et à 16 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune (+400 € par personne à charge). Jusqu'au 31 décembre 2013, les taux du crédit d'impôt étaient différenciés selon les équipements. Une majoration a été instaurée en 2012 pour certaines dépenses effectuées dans le cadre d'un bouquet de travaux.

Nombre de crédits d'impôt et montants

Chiffres clés en Bretagne :

CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE (Revenus 2011)

- 87 035 ménages bretons ayant obtenu un crédit d'impôt développement durable en 2011 en Bretagne, soit 7 % du total national
- Dépenses déclarées : 415 M€ (près de 6,4 Md€ en France), soit 6,5 % du total national

2011	Bretagne	France	Bretagne /France
Nombre de crédits d'impôt	87 035	1 241 454	7,0%
Dépenses déclarées (M€ TTC)	415	6 362	6,5%
Montant de crédit d'impôt (M€)	78	1 113	7,0%

Chiffres clés en Bretagne :

CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE (Revenus 2010)

- 100 717 ménages bretons ayant obtenu un crédit d'impôt développement durable en 2010 en Bretagne, soit 7% du total national
- Dépenses déclarées : 541 M€ (8,7 Md€ en France), soit 6 % du total national

2010	Bretagne	France	Bretagne /France
Nombre de crédits d'impôt	100 717	1 480 972	6,8%
Dépenses déclarées (M€ TTC)	541	8 725	6,2%
Montant de crédit d'impôt (M€)	130	2 042	6,4%

M€ : million d'euros
Md€ : milliard d'euros

Source : DGFIP

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

65 M€ de travaux générés en 2013 en Bretagne



33

Chiffres clés en Bretagne : ECO-PTZ

NOMBRE DE PRETS

- 24 728 éco-PTZ accordés en Bretagne à fin 2013 depuis la mise en place du dispositif, soit près de 10 % du total national.
- 3 540 éco-PTZ accordés en 2013 (1^{er} rang des régions françaises) ;
- ✓ I&V (30 %), Finistère (27 %), Côtes d'Armor (24 %), Morbihan (19 %) ;
- ✓ Bouquet de 2 actions (48 %) et 3 actions ou plus (32 %).

MONTANTS DE TRAVAUX

- Montant total des travaux : plus de 450 M€ générés en Bretagne à fin 2013 depuis la mise en place du dispositif, dont 65 M€ en 2013.

PROFIL DES LOGEMENTS AYANT BENEFICIE DE L'ECO-PTZ EN 2013

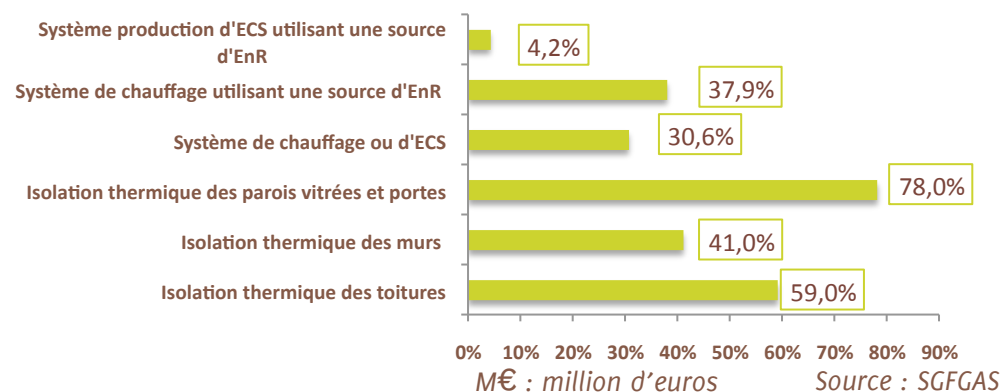
- 97 % des prêts concernent des maisons individuelles.
- 88 % des éco-PTZ ont été accordés à des propriétaires occupants.
- 69 % des logements ont été construits avant 1975.

Bretagne Flux (année 2013) Stock (cumul à fin 2013*)	Nombre d'éco-PTZ		Montant moyen de travaux (€/logt)	Montant total de travaux (M€)	
	Flux	Stock	2013	Flux	Stock
Bouquet 2 actions	1 704	13 789	16 581	28,2	221
Bouquet 3 actions	1 128	7 511	27 283	30,8	201
Performance globale	34	172	25 002	0,85	4,8
Assainissement non collectif	674	3 256	8 006	5,4	25
TOTAL	3 540	24 728	18 439	65,3	452

* Depuis la mise en place du dispositif en avril 2009

Les volumes de travaux en Bretagne en 2013 liés aux bouquets de travaux (2 et 3 actions)	Montant moyen	Montant total
Isolation thermique des toitures	3 933 €/logt	6,6 M€
Isolation thermique des murs	7 741 €/logt	9,0 M€
Isolation thermique des parois vitrées et portes	11 115 €/logt	24,6 M€
Système de chauffage ou d'ECS	9 522 €/logt	8,2 M€
Système de chauffage utilisant une source d'EnR	6 357 €/logt	6,8 M€
Système production d'ECS utilisant une source d'EnR	5 703 €/logt	0,7 M€

Détail des actions dans les bouquets de travaux (2 ou 3 actions) en 2013 (en %)





L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a pour mission de mettre en oeuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Elle encourage la réalisation de travaux via des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. En 2010, l'Anah a adopté un nouveau régime d'aides, qui a connu des évolutions en 2013, pour la mise en œuvre d'une action plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique, la généralisation de l'obligation d'évaluation énergétique pour les dossiers financés et enfin l'amélioration de l'accompagnement des travaux lourds. L'Anah centre ainsi ses interventions sur les enjeux sociaux qui caractérisent le mieux le parc privé aujourd'hui, avec trois axes prioritaires : la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, les propriétaires occupants les plus modestes (intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique et la prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie) et le ciblage de l'aide aux propriétaires bailleurs sur les logements montrant un niveau de dégradation significatif.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, le dispositif d'aides évolue en 2013 : programme Habiter Mieux renforcé et plafond des aides Anah relevé. Pour les ménages les plus modestes, l'ancienne prime FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements) de 1 600 € est remplacée par une prime de 3 000 €. Par ailleurs, une prime exceptionnelle d'aide à la rénovation thermique des logements privés d'un montant de 1 350 € est créée pour les ménages ayant des revenus modestes ou moyens.

Chiffres clés en Bretagne : AIDES ANAH – Dossiers Travaux

AIDES ANAH (hors FART) : Dossiers travaux

- 31,2 M€ de subventions distribuées par l'ANAH en Bretagne en 2013.
- Ces aides ont généré un volume global de travaux éligibles de 82,1 M€.
- 4 511 logements bretons subventionnés par l'ANAH en 2013.

REPARTITION DES AIDES PAR PRIORITE D'ACTION EN 2013 (Dossiers travaux)

- Lutte contre la précarité énergétique :
Programme Habiter Mieux : 3 168 logements aidés pour près de 60 M€ de travaux éligibles (subventions ANAH + FART = 33 M€) ;
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 391 logements concernés pour 21,8 M€ de travaux éligibles
- Autonomie de la personne : 1 100 logements pour 9,2 M€ de travaux éligibles

Bilan 2013 des aides ANAH (Ensemble des dossiers travaux)		Bretagne	France
Propriétaires occupants	logements aidés	4 124	44 942
	Subventions (en M€)	22,3	245,4
Propriétaires bailleurs	logements aidés	192	4 575
	Subventions (en M€)	3,6	81,7
Syndicats de copropriétaires	logements aidés	195	13 559
	Subventions (en M€)	5,3	35,4
TOTAL Dossiers travaux	logements aidés	4 511	65 136
	Subventions (en M€)	31,2	383,8
	Travaux éligibles	82,1 M€	1,1 Md €

M€ : million d'euros

Source : ANAH

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

Les aides de l'ANAH

Les opérations collectives d'amélioration de l'habitat

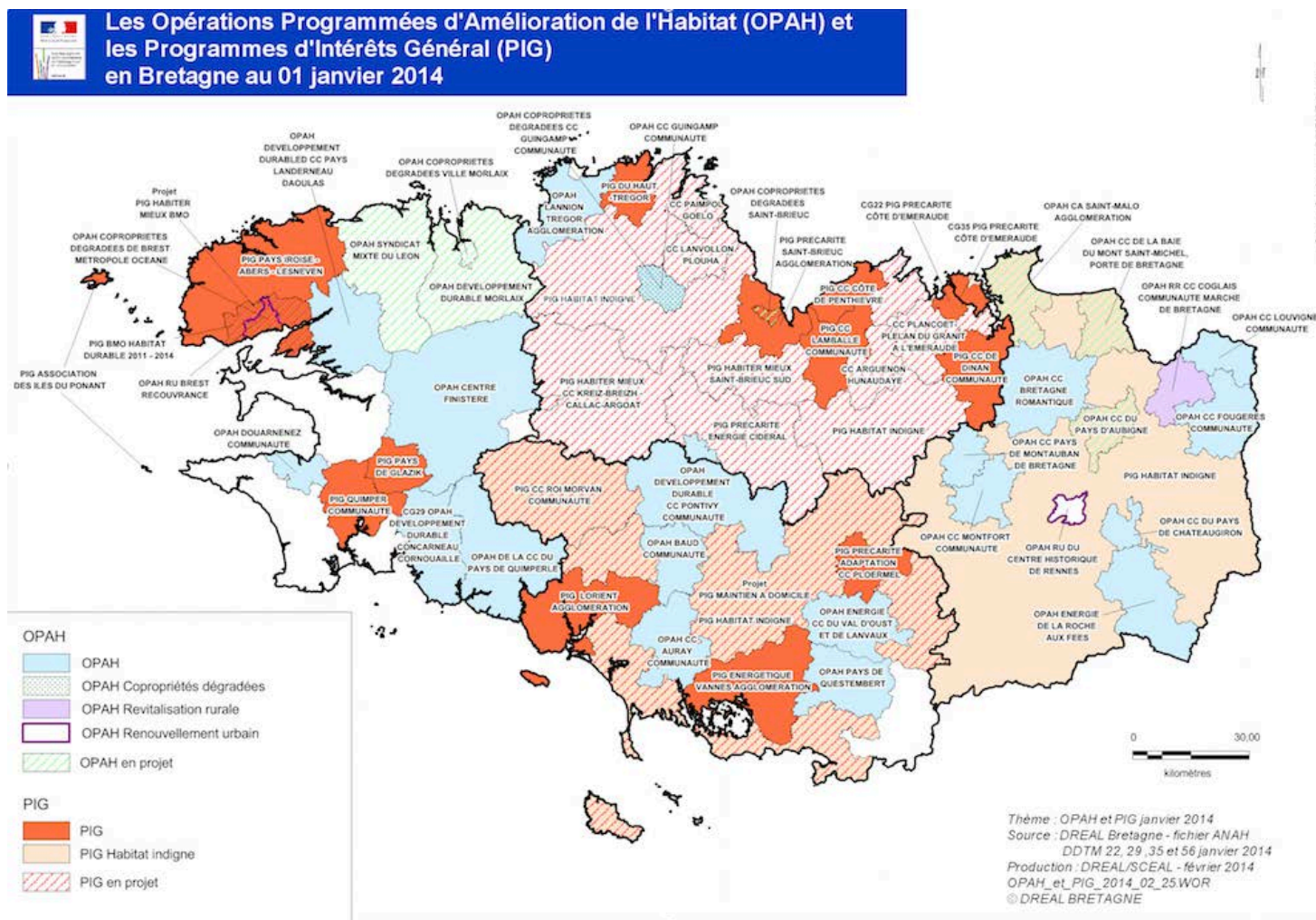


35

Les opérations programmées permettent de concentrer les efforts financiers de l'ANAH et de ses partenaires (Etat, collectivités territoriales, organismes financeurs...) sur des territoires et des objectifs ciblés. Elles se matérialisent sous la forme d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), de Plans de Sauvegarde, de Programmes d'Intérêt Général (PIG) et de Programmes Sociaux Thématiques (PST).

Chiffres clés en Bretagne : OPÉRATIONS PROGRAMMÉES

- 3 382 logements aidés en 2013 en secteur programmé pour un montant de travaux éligibles de près de 64 M€ de travaux.
- 27 OPAH en cours au 01/01/2014
- 32 PIG en cours au 01/01/2014
- 8 études pré-opérationnelles (5 en cours et 3 en projet) au 01/01/2014.



M€ : million d'euros

Source : ANAH / DREAL Bretagne

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION DES MENAGES

Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le poids du secteur résidentiel



36

Mis en place en 2005, le dispositif des certificats d'économies d'énergie constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie dits « obligés ». Sont également éligibles, mais non obligés, les collectivités territoriales, l'ANAH et les bailleurs sociaux.

Si des actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), la cible prioritaire de ce dispositif reste les économies d'énergie dans l'habitat et le tertiaire.

Chiffres clés à fin novembre 2013 en Bretagne : CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

OPERATIONS STANDARDISEES

- Volume total de CEE délivrés en Bretagne : près de 24 TWh cumac
 - dont Bâtiment résidentiel : 18,3 TWh cumac (77 % du total régional)
 - dont Bâtiment tertiaire : 2,3 TWh cumac (10 % du total régional)
- Les 5 fiches actions ayant engendré les plus gros volumes de CEE délivrés en Bretagne
 - Chaudière individuelle de type condensation
 - Isolation de combles ou de toitures
 - Appareil indépendant de chauffage au bois
 - Isolation des murs
 - Chaudière individuelle de type basse température

Volume de certificats d'économies d'énergie délivrés par secteur (en kWh cumac)

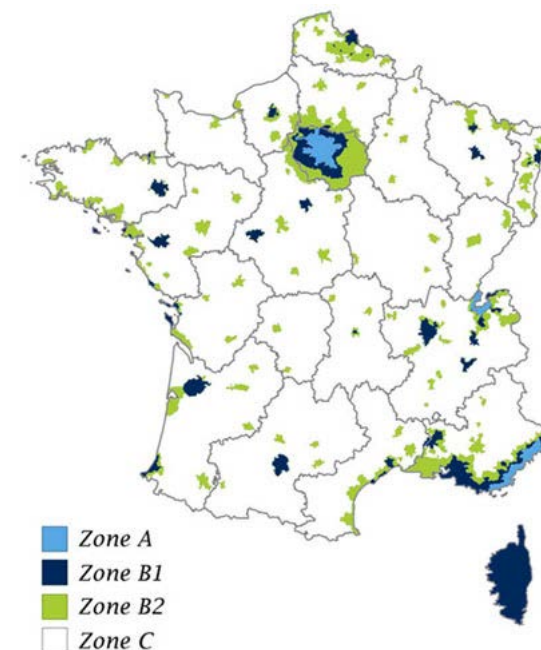
Données cumulées (du 01/01/2006 au 30/11/2013)	Bretagne	France	Bretagne/ France
Bâtiment résidentiel	18 294 311 431	347 696 077 742	5,3%
Bâtiment tertiaire	2 303 455 914	48 312 154 276	4,8%
Industrie	1 690 518 338	28 797 121 302	5,9%
Réseaux	220 934 285	10 391 124 657	2,1%
Transport	55 135 672	3 362 183 656	1,6%
Agriculture	1 346 387 931	3 342 591 133	40,3%
TOTAL Opérations standardisées	23 910 743 570	441 901 252 766	5,4%

Source : DREAL Bretagne

PTZ+

La loi de finances pour 2012 a procédé à un recentrage du PTZ+. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le PTZ+ est ainsi limité aux seules opérations dans le neuf (et aux cessions de logements HLM).

Les conditions d'attributions et les modalités précises du PTZ+ « version 2013 » sont fixées par le décret n°2012-1531 et un arrêté du 29 décembre 2012 (JO du 30.12.12). Depuis le 1^{er} janvier 2013, le PTZ+ est accordé, sous conditions de ressources et ne peut être octroyé pour une opération dans le neuf (hors levées d'option PSLA dont la décision d'agrément a été prise avant le 1^{er} janvier 2012) que sous condition de performance énergétique (respect de la RT 2012). Les plafonds de ressources, établis en fonction de la composition du foyer et de la localisation du bien, ont fait l'objet d'une nouvelle diminution.



Chiffres clés en Bretagne : PTZ+

NOMBRE DE PTZ+

- 2 897 offres de prêts PTZ+ émises en Bretagne en 2013 (pour l'achat ou la construction de logements neufs), soit 6,7 % du total national (43 098 en France).
- La Bretagne se place au 5^{ème} rang des régions françaises en nombre de prêts émis.

LOGEMENTS BBC

- En Bretagne, 2 809 PTZ+ accordés dans le cadre de l'achat d'un logement neuf en 2013 ont été destinés à un logement BBC, soit 97 % des prêts accordés (30 % en 2012) pour un montant moyen d'opération de 172 373 €.
- En France, 42 418 PTZ+ accordés dans le cadre de l'achat d'un logement neuf en 2013 ont été destinés à un logement BBC, soit 98 % des prêts accordés (34 % en 2012).

	Neuf		Ancien
	Droit commun	Dérogatoire PSLA (métropole)	
Zone A	33 %	26 %	10 %
Zone B1	26 %	21 %	
Zone B2	21 %	16 %	
Zone C	18 %	14 %	

Source : SGFGAS

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les logements sociaux

La rénovation énergétique du parc locatif social



38

Le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif la rénovation de l'ensemble du parc locatif social, avec, une priorité accordée à la réalisation des travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs d'énergie (classés E, F ou G du diagnostic de performance énergétique) d'ici 2020, soit de l'ordre de 45 000 logements en Bretagne.

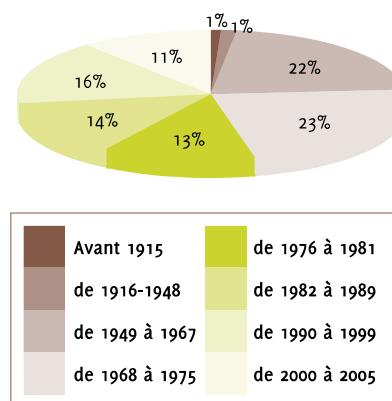
Le parc locatif social public	BRETAGNE	FRANCE
Nombre de logements sociaux	164 200	4 595 600
Part des logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales* (en %)	12 %	17 %
Part de logements ayant eu un DPE réalisé (en %)	72 %	57 %

Source : DREAL Bretagne – RPLS au 01/01/2013

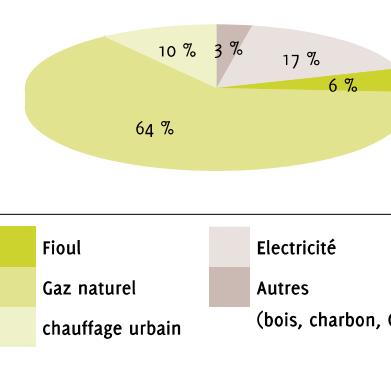
*Insee, RP 2010

La répartition du parc locatif social breton

Par période de construction



Par type de chauffage



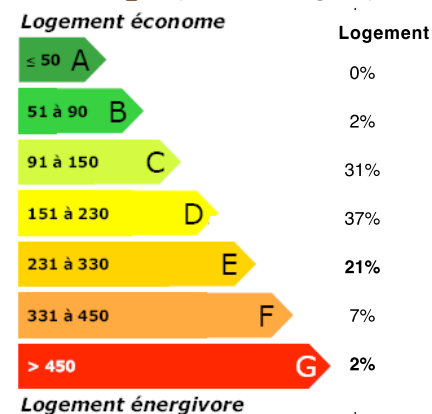
Chiffres clés en Bretagne : CARACTERISTIQUES DU PARC SOCIAL

- 47 % des logements du parc locatif social ont été construits avant 1975, soit avant toute réglementation thermique sur le bâti.
- Classement du parc en étiquette DPE Energie de type « Facture » :
 - Plus de 53 300 000 logements classés en étiquette DPE D (37 %),
 - Plus de 31 000 logements classés en étiquette DPE E (21 %),
 - Près de 13 900 logements classés en étiquette DPE F ou G (9 %).
- Consommations énergétiques

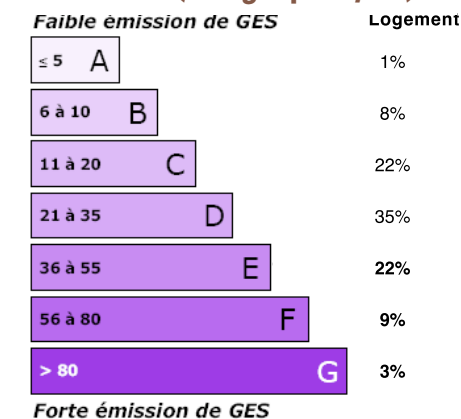
	En énergie primaire	En énergie finale
totales :	1 891 GWh EP	1 494 GWh EF
unitaires :	12 652 kWh EP/log.	9 997 kWh EF/log.

Source : modèle ENERTER® – Energies Demain (données 2005)

DPE Energie (en kWh EP/m2)



DPE Climat (en kg eq CO2/m2)



Source : modèle ENERTER® - Energies Demain (données 2005)

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les logements sociaux

Evolution du dispositif de rénovation thermique



39

Le Grenelle de l'Environnement a fixé pour objectif, d'ici 2020, la rénovation thermique de 800 000 logements sociaux parmi les plus énergivores.

L'éco-prêt logement social (éco-PLS) est un dispositif, issu du Grenelle de l'environnement, permettant la rénovation énergétique des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie (« logements énergivores ») d'ici à 2020. Il est distribué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

- Le 26 février 2009, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation) ont signé une convention prévoyant la mise en place d'une **enveloppe initiale de 1,2 Md€ de prêts financés sur fonds d'épargne, ouverte pour la période 2009-2010, et prorogée en 2011** (enveloppe épuisée à fin mai 2011) afin de rénover 100 000 logements énergivores, avec un taux fixe bonifié de 1,9 % sur 15 ans et de 2,35 % sur 20 ans. Cette première enveloppe a permis de générer 2,7 Md€ de travaux au niveau national et une économie annuelle de 1 000 GWhEF/an tout en évitant l'émission de 240 000 tCO₂/an.

- Fin 2011, le gouvernement a décidé de pérenniser cet éco-prêt en l'intégrant dans la gamme de prêts sur fonds d'épargne distribués par la CDC en tant que prêt à l'amélioration (PAM) consacré à la rénovation thermique. L'objectif est la rénovation de 70 000 logements sociaux par an. Il est distribué (depuis février 2012) sur une durée maximale de 25 ans. Proposé aux organismes HLM et aux SEM dans les mêmes conditions d'éligibilité que l'ancien éco-PLS, il est accessible pour les logements de classe énergétique E, F et G (sans contingentement), et de classe D sous certaines conditions (dans la limite de 14 000 logements par an). Son taux est désormais variable et indexé sur le taux du livret A et fonction de la durée du prêt. Au niveau national, le rythme d'engagement des prêts de la seconde génération est en deçà de celui atteint en fin de 1^{ère} période avec 25 000 logements sociaux bénéficiant d'un éco-PLS en 2012.

En 2013, des évolutions sont apportées au dispositif : variation des taux, quota annuel de logements de classe énergétique D porté de 14 000 à 50 000 logements et suppression de la condition portant sur la quotité de 30 % de logements de classe énergétique E, F ou G dans les programmes de rénovation quinquennaux.

Chiffres clés en Bretagne : Eco-PLS et PAM

Bilan 2013

- Eco-PLS : 1 814 logements financés en 2013 pour un total de prêts de 12,6 M€ (+ 68 % par rapport à 2012)
- Financements consacrés à la réhabilitation des logements sociaux et structures d'hébergement : 63,3 M€ (+167 %) dont 44,4 M€ pour les seuls bailleurs sociaux (+101 %)
- Globalement, 6 600 réhabilitations de logements ou assimilés financées

Bilan 2012

- Eco-PLS : 647 logements sociaux rénovés en Bretagne (10 opérations) pour un montant de prêts signés de 7,5 M€
- PAM : 3 702 logements sociaux en Bretagne (37 opérations) pour un montant de prêts de 14,7 M€.
- 449,3 M€ de travaux générés au total en 2012.

ECO-PLS 1^{ère} génération - Bilan 2009-2011 :

- 125 M€ de prêts distribués en Bretagne à fin 2011 (dont 8,6 M€ en 2011) ayant permis de réhabiliter 1 711 logements sociaux (dont 663 en 2011) ; 383,7 M€ de prêts signés en France en 2011.

M€ : million d'euros / Md€ : milliard d'euros
Source : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les bâtiments de l'Etat

La rénovation du patrimoine immobilier de l'Etat



40

En France, le parc tertiaire public s'élève à 400 millions de m² dont 120 millions pour les bâtiments de l'Etat (50 millions de m² chauffés dont 15 millions de m² de bureaux) et ses établissements publics (70 millions de m²). D'importants travaux de mise aux normes ont déjà été entrepris mais il reste encore beaucoup à faire.

La loi Grenelle 1 (art. 5) prévoyait que tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics soient soumis à des audits techniques d'ici fin 2010 avec pour objectif d'engager leur rénovation d'ici à 2012. L'objectif de cette rénovation est la réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie et d'au moins 50 % des émissions de GES à échéance 2018. De plus, la mise en accessibilité du parc immobilier de l'Etat doit être réalisée avant 2015.

La nouvelle directive européenne sur l'efficacité énergétique (novembre 2012) impose une obligation de rénovation annuelle de 3 % de la surface des bâtiments publics, détenus et occupés par l'administration centrale. Ce dispositif s'impose dans un premier temps aux surfaces utiles supérieures à 500 m², puis aux surfaces de plus de 250 m², à partir de juillet 2015. Les Etats membres devront la transposer en droit national avant le 5 juin 2014.

Chiffres clés en Bretagne : AUDITS DES BATIMENTS DE L'ETAT

Coût des audits Energie gros entretien et Accessibilité : 2,1 M€.

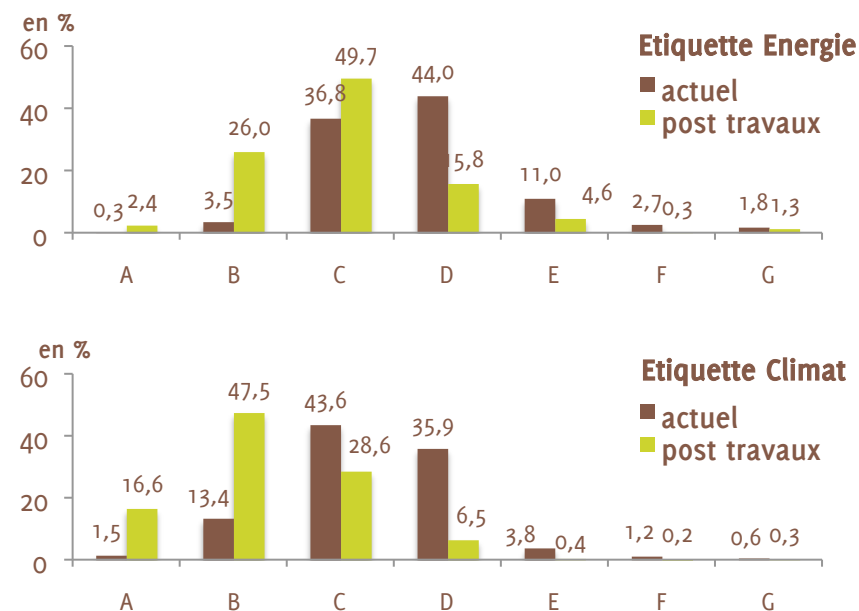
Parc immobilier audité « Energie gros entretien » :

- 718 bâtiments (y compris des logements) pour plus de 1,7 million de m² de SHON (surfaces chauffées).
- Consommation énergétique moyenne du parc audité : 250 kWh/m².an (D).
- Emission moyenne CO₂ du parc audité : 20 kg/m².an (entre C et D).
- Montant estimé des travaux : 200 € TTC/m² soit plus de 341 M€ de travaux sur l'ensemble du parc audité (hors accessibilité).
- **Accessibilité** : 650 000 m² de SHON auditées.

Le Préfet de région élabore une programmation d'entretiens du propriétaire sur les bâtiments domaniaux financée par des crédits d'entretien spécifiques diffusés au niveau régional (BOP 309). Pour ce faire, il s'appuie sur la Cellule Régionale de Suivi de l'Immobilier de l'Etat (CRSIE) qui récupère et analyse les projets de travaux proposés par les cellules départementales (CDSIE).

- Pour la rénovation énergétique du patrimoine de l'Etat, une liste des bâtiments prioritaires a été établie par la CRSIE en Bretagne, basée sur l'efficacité des crédits investis, au regard des gains réalisés sur les consommations et sur les émissions de gaz à effet de serre. Près de 30 % des crédits d'entretien alloués à la région Bretagne ont été consacrés à de la rénovation thermique depuis 2011.
- Pour l'accessibilité, une stratégie a également été proposée au Préfet, pour rendre accessibles les bâtiments utilisés par les services de l'Etat, en commençant prioritairement par les bâtiments les plus fréquentés. La programmation 2014 intégrera cette stratégie.

Bilan de la campagne des audits énergétiques et GES sur les bâtiments d'Etat en Bretagne (ensemble du parc audité breton)



Source : DREAL Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Les bâtiments des collectivités territoriales

L'importance des bâtiments scolaires



41

En France, le parc tertiaire public s'élève à 400 millions de m² dont 280 millions de m² pour les collectivités territoriales. Plus de la moitié du parc de ces collectivités est constituée par les bâtiments scolaires (150 millions de m²).

Le conseil régional assure, notamment, la construction ou la reconstruction, l'extension, les grosses réparations ainsi que l'équipement et le fonctionnement des lycées, établissements d'éducation spécialisés et lycées professionnels maritimes.

Le programme prévisionnel d'investissement (PPI) est réalisé dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMAEB.

Les travaux doivent être menés en conformité avec l'**éco-référentiel** (voté en janvier 2010) regroupant les prescriptions et engagements en matière environnementale auxquels les maîtres d'œuvre sont contraints. Les bâtiments neufs doivent être à minima à basse consommation (BBC) et tendre vers des bâtiments à énergie positive (BEPOS). Pour les restructurations, l'objectif est de réduire de 40 % les consommations enregistrées lors de l'expertise initiale. Objectif : consommation inférieure à 90 kWh/m²/an (étiquette B).

Les conseils généraux ont, parmi leurs compétences, la maîtrise d'ouvrage de divers bâtiments dont la prise en charge de la construction, de l'entretien général et technique et du fonctionnement des collèges publics ainsi que des équipements sportifs qui y sont rattachés. L'analyse des différents PPI fait apparaître un important potentiel de travaux de rénovation à réaliser dans ces bâtiments, compte tenu, notamment, de l'évolution constante des réglementations et normes de sécurité, hygiène et accessibilité.

Chiffres clés en Bretagne : LYCEES BRETONS

815 bâtiments répartis sur 127 sites de lycées publics (2 millions de m²).

▪ PPI 2010-2014 : 414 M€ pour l'amélioration du cadre bâti des lycées publics et 25 M€ de dépenses imprévisibles (total de 442 M€).

✓ 61% des crédits prévus au PPI ont été engagés à fin 2012 ;

✓ Elaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite en 2012

✓ Diagnostic des toitures lancé en novembre 2011 pour connaître les potentialités du patrimoine en termes d'installation de panneaux photovoltaïques (achèvement 1^{er} semestre 2012)

✓ Charte « Chantier vert » en vigueur pour les chantiers de travaux

Programmation prévisionnelle des investissements régionaux dans les 146 lycées privés : 93 M€ pour la période 2010-2014 (21,8 M€ en 2011, soit 47 % de réalisations en deux ans).

Chiffres clés : COLLEGES BRETONS

Côtes d'Armor : PPI Collège 2010-2018 = 170 M€ (48 collèges publics) suite à une mise à jour en 2012 ;

▪ Diagnostics d'accessibilité réalisés en 2010.

Finistère : PPI Collège 2012-2017 = 143 M€ (63 collèges publics),

▪ dont 100 M€ pour les opérations de constructions et de réhabilitations.

▪ DPE Energie : 28 % des collèges en B, 61 % en C et 11 % en D.

▪ Schéma d'accessibilité des collèges : 20 M€ inscrits sur 2010-2015.

Ille & Vilaine : PPI Collège 2010-2014 = 130,5 M€ (61 collèges publics),

▪ dont 76 opérations (104 M€) en priorité 1 (grands projets et actions obligatoires concernant l'accessibilité et la maîtrise de l'énergie).

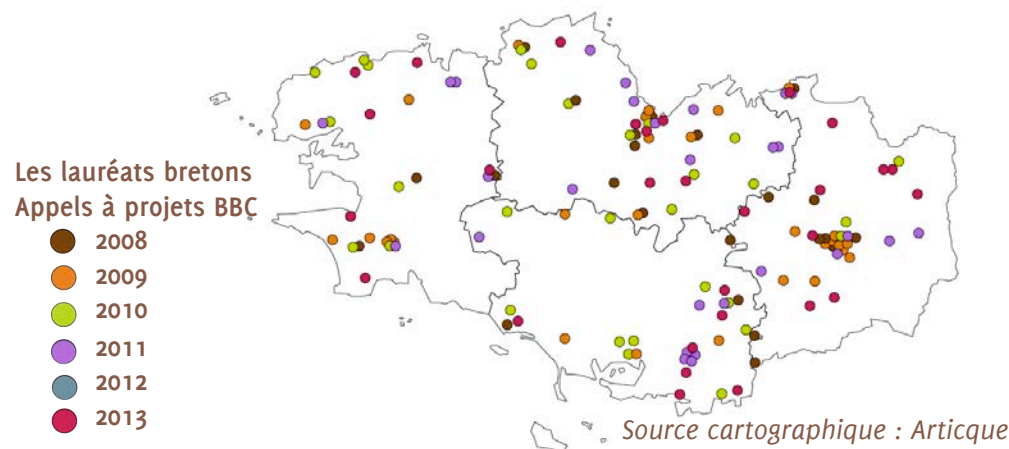
Morbihan : le conseil général a prévu dans son PPI 2014-2018 une enveloppe globale de 74 M€ de travaux dans les collèges publics.

Des inscriptions budgétaires sont prévues par les Départements pour l'aide aux interventions dans les collèges privés (loi Falloux).

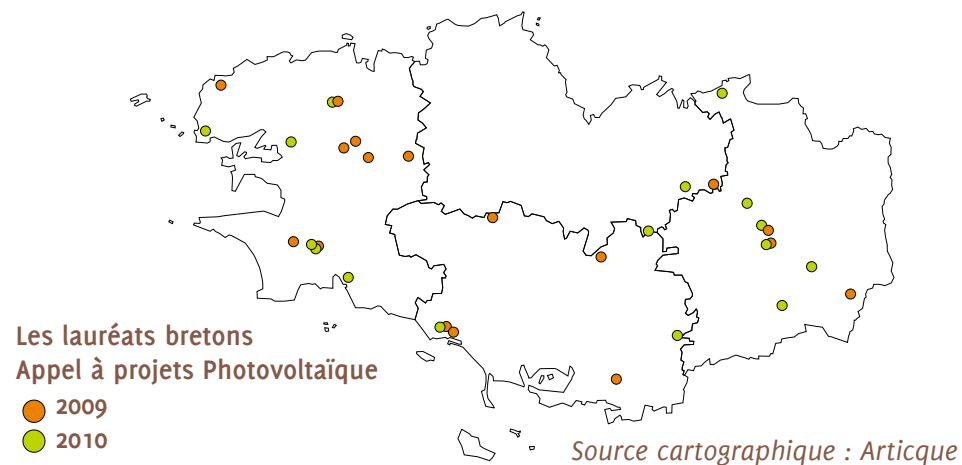
Pour préparer la révolution à venir dans le bâtiment (BBC puis BEPOS), différentes démarches et expérimentations ont été mises en place, dont le Programme de Recherche et d'Expérimentation dans le Bâtiment (PREBAT) avec des appels à projets régionaux visant à une meilleure maîtrise de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables. Dans le cadre du contrat de projets Etat Région 2007-2013, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux bretons et l'ADEME s'associent depuis 2008, avec le soutien de l'Union européenne, dans des appels à projets annuels destinés aux collectivités locales et organismes publics.

- Depuis 2011, les appels à projets BBC (PREBAT EFFINERGIE) ne concernent que les réhabilitations (ouverture aux projets neufs tendant vers le passif en 2012)*. La sélection se fait sur des critères de performance (catégories BBC et « BBC+ ») variant selon le type de bâtiment (résidentiel et tertiaire). Ils prennent en compte l'ensemble des usages.

- L'appel à projets Photovoltaïque (PV) innovant donne la priorité au développement de nouvelles technologies et à l'innovation architecturale dans les installations collectives (logement social, bâtiments publics et agricoles).



Lauréats	Projets retenus	dont Neuf	dont Rénov.	dont Tertiaire	dont Logt	SHON (m2)
BBC 2011	29 (7 BBC, 22 BBC+)	NC	29	17	12	72 000
BBC 2012	15 (dont 6 BBC et 6 BBC+)	3*	12	11	4	> 26 500
BBC 2013	29 (dont 14 BBC et 7 BBC+)	8*	21	19	10	29 800



Lauréats	Projets retenus	dont Agriculture	dont Collectivités	dont Autres	Puissance installée
PV 2008	37	16	13	8	NC
PV 2009	17	2	12	3	599 kWc
PV 2010	16	1	8	7	459 kWc

Source : Conseil Régional de Bretagne / ADEME Bretagne
cartes réalisées par la Cellule Economique de Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

Un soutien aux projets exemplaires

Les aides à l'investissement de l'ADEME



43

Les aides à l'investissement de l'ADEME

En matière d'émissions atmosphériques, les investissements à réaliser pour mettre les installations en conformité avec les réglementations sont souvent très lourds. L'ADEME a mis en place un système d'aides pour encourager ces investissements.

Le Fonds Chaleur (engagement du Grenelle) a été mis en place pour aider au financement de projets de développement de chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie. Il a permis de porter de nombreuses opérations dans les secteurs du solaire thermique, de la géothermie, des chaufferies biomasses et des réseaux de chaleur.

Budget ADEME Bretagne 2013 : 44,6 M€, en hausse de 33 % par rapport à 2012



Chiffres clés en Bretagne : DETAIL DE QUELQUES AIDES DE L'ADEME

- **Efficacité énergétique bâtiment** : 54 opérations financées pour un coût total d'opérations de 35 M€,
✓ soit 3 882 tonnes équivalent CO2 évitées ;
- **Fonds Chaleur – Grenelle** : 58 opérations financées pour un coût total d'opérations de 41 M€,
✓ soit 1 956 tonnes équivalent CO2 évitées ;
- **Efficacité énergétique industrie agriculture** : 17 opérations financées pour un coût total d'opérations de 0,3 M€ d'investissement,
✓ soit 107 tonnes équivalent CO2 évitées

Source : ADEME Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'engagement dans le développement durable

Le dispositif Eco-FAUR



44

L'ancien Fonds d'aménagement urbain régional (FAUR) mis en place en 1985, a été rebaptisé en 2005 Eco-FAUR et inscrit la démarche environnementale dans les conditions d'octroi de cette aide régionale. Il accompagne financièrement les collectivités bretonnes (communes et EPCI) dans leurs opérations d'aménagement intégrant une démarche de développement durable avec un ensemble de préoccupations environnementales.
497 projets soutenus par la région Bretagne de 2005 à 2010.

Eco-FAUR2 : la région Bretagne a renforcé en juin 2011 son dispositif d'aide aux collectivités dans leurs projets d'aménagement durable (aide aux études préalables et aide aux travaux avec désormais deux appels à projets par an). La méthodologie se décline en 13 cibles dont certaines sont renforcées : préservation du foncier, mixité sociale et des usages, économies d'énergie (label BBC obligatoire pour les équipements publics), santé et biodiversité. Cet appel à projets consiste en une aide aux travaux au taux unique de 25 % plafonnée à 100.000 € par maître d'ouvrage pour une période de 3 ans.

Sont concernés les projets suivants :

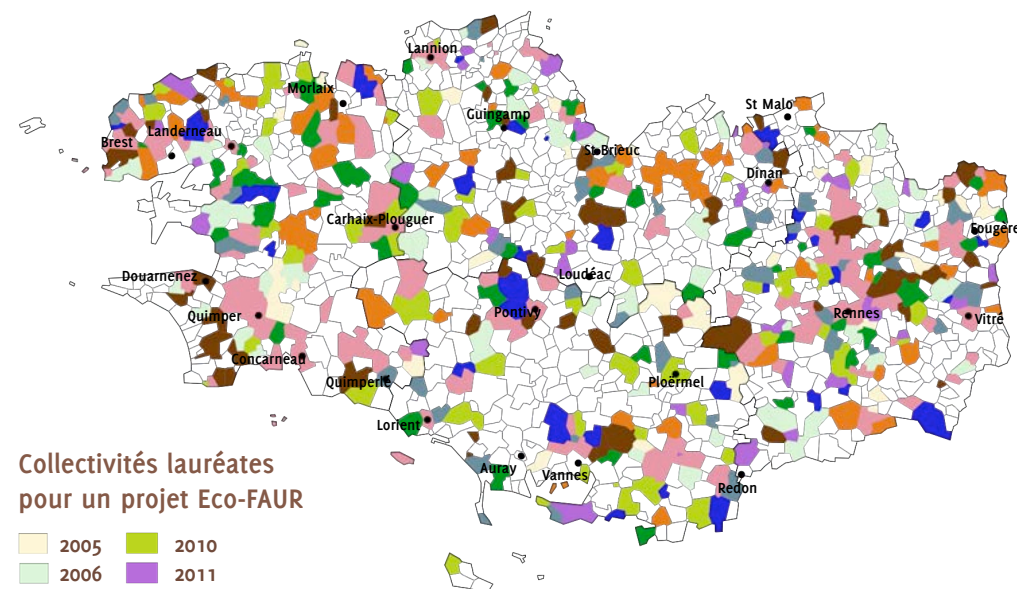
- Réhabilitation ou construction d'équipement public (EQ),
- Requalification ou aménagement d'espace public (EP),
- Renouvellement urbain ou éco-quartier (RUEQ).

Appels à projets Eco-FAUR2	Projets retenus	dont EQ	dont EP	dont RUEQ
2011	42	19	21	2
2012	71	27	35	9
2013	58	31	22	5

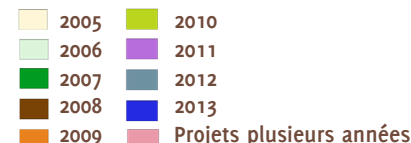
Chiffres clés en Bretagne : Eco-FAUR2

- 58 projets soutenus en 2013 pour un montant total de subventions de 5,25 M€ (correspondant à un coût total de travaux de près de 51 M€ HT).
- 43 études préalables soutenues en 2013.

Collectivités lauréates ayant présenté au moins un projet Eco-FAUR ou Eco-FAUR2 en Bretagne (2005-2013)



Collectivités lauréates pour un projet Eco-FAUR



Source : Conseil Régional de Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'engagement dans le développement durable

Agenda 21 local



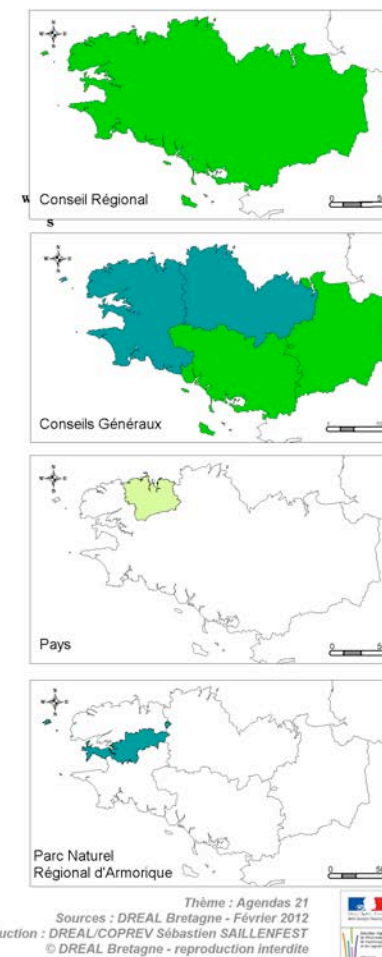
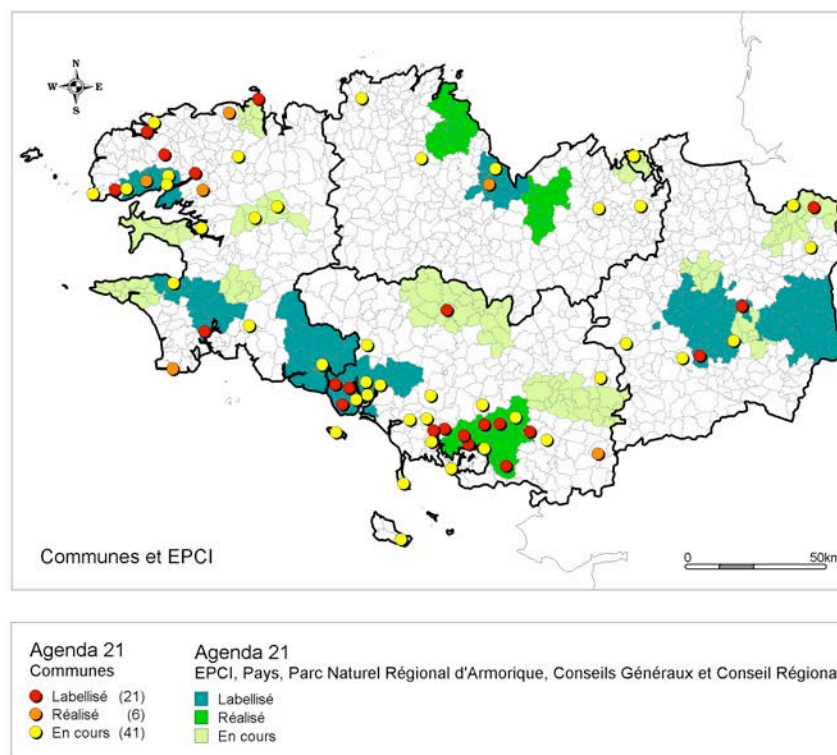
45

L'Agenda 21 local (déclinaison concrète de l'Agenda 21 issu de la conférence de Rio en 1992) est un projet territorial de développement local (diagnostic, stratégie et plan d'action pluriannuel). C'est une démarche volontaire portée par une collectivité ou un groupement de collectivités.

Chiffres clés en Bretagne : AGENDA 21 LOCAL

- Une centaine de territoires engagés depuis 2005 dans une démarche d'Agenda 21 local en avril 2013 en Bretagne (plus de 900 initiatives de collectivités en France).
- 41 collectivités et territoires ont obtenu le label Agenda 21 local attribué par le MEDDE en Bretagne depuis 2006 (470 en France) :
 - ✓ Session 2013 : Lanester, Locmaria, Locqueltas, Plélan-le-Grand, CC Lamballe, CC Louvigné, CC Pays de Châteaugiron, CA Vannes Agglo ;
 - ✓ Session 2012 : Acigné, Laillé, Lannilis, Locmaria-Plouzané, Saint-Avé, Ploemeur, Ploeren, Plomelin, Pluneret, Pontivy ;
 - ✓ Session 2011 : Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, Saint-Brieuc Agglomération, CC du Pays de Douarnenez, CC du Pays de Quimperlé, Auray, Quéven, Roscoff, Surzur ;
 - ✓ Session 2010 : Arradon, Plabennec, Landerneau, Guidel ;
 - ✓ Sessions précédentes : CG 22, CG 29, Parc Naturel Régional d'Armorique, Rennes Métropole, Cap L'Orient, Vitré Agglomération, Mellé, La Vraie-Croix, Saint-Nolff.

Les territoires bretons en démarche Agenda 21 - Avril 2013 -



Source : Comité 21, GIP Bretagne Environnement, DREAL Bretagne

L'EXEMPLARITE DES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS

L'engagement dans le développement durable

Plan Climat-Energie Territorial



46

La loi Grenelle 2 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de se doter d'un **Plan Climat-Energie Territorial (PCET)** d'ici la fin 2012. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est de réduire les émissions globales de GES, d'adapter le profil énergétique du territoire aux futures contraintes et de mettre en place des actions permettant de réduire au maximum les impacts du changement climatique.

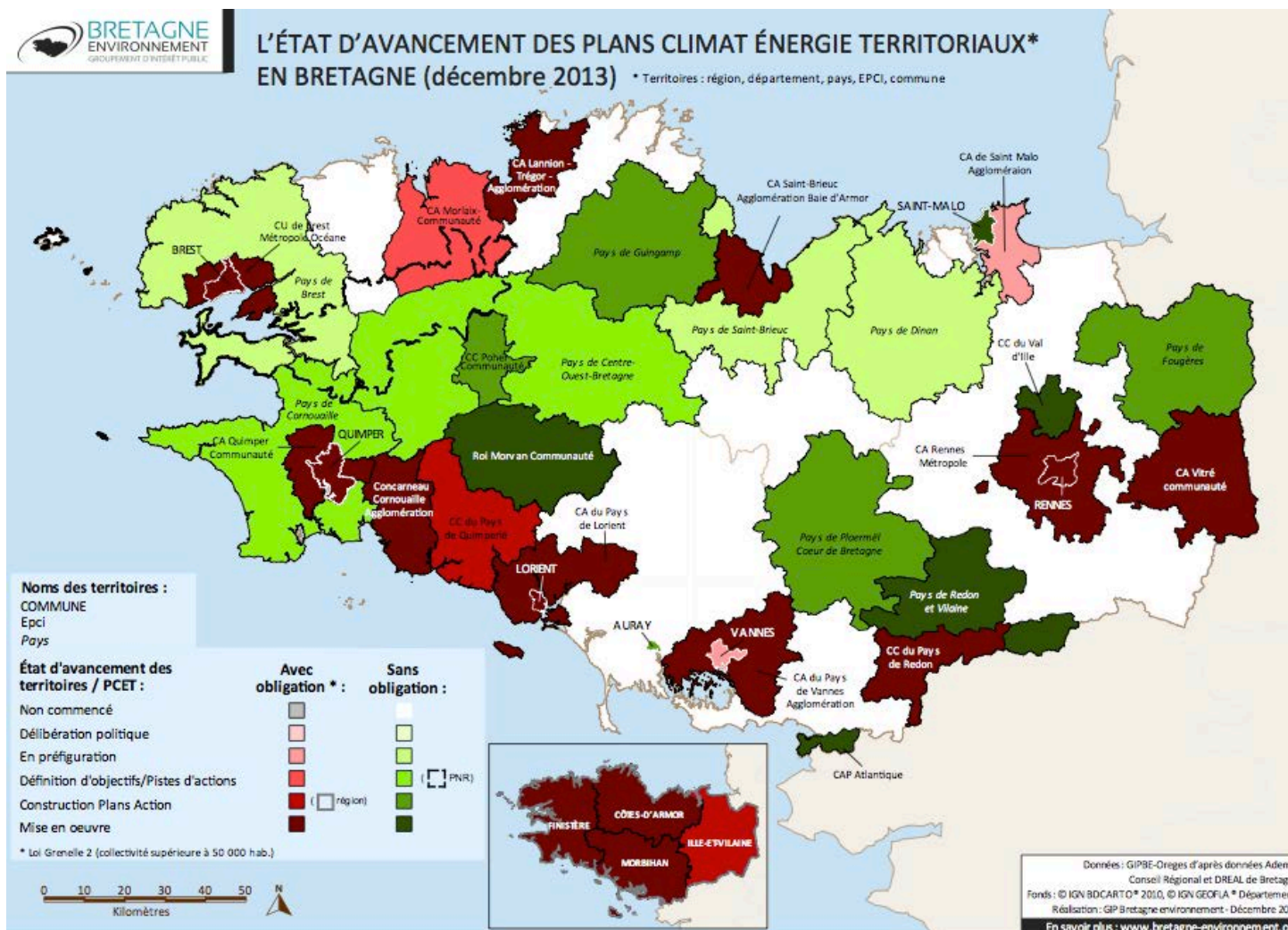
cf. le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 paru au JO du 19.06.11

Chiffres clés en Bretagne : PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

■ 23 collectivités territoriales obligées en Bretagne (environ 500 en France) :

- ✓ conseil régional de Bretagne,
- ✓ 4 conseils généraux,
- ✓ 9 communautés d'agglomération,
- ✓ 3 communautés de communes,
- ✓ 1 communauté urbaine
- ✓ 5 villes.

■ Des territoires volontaires (cf. carte de l'état d'avancement des PCET - déc. 2013).



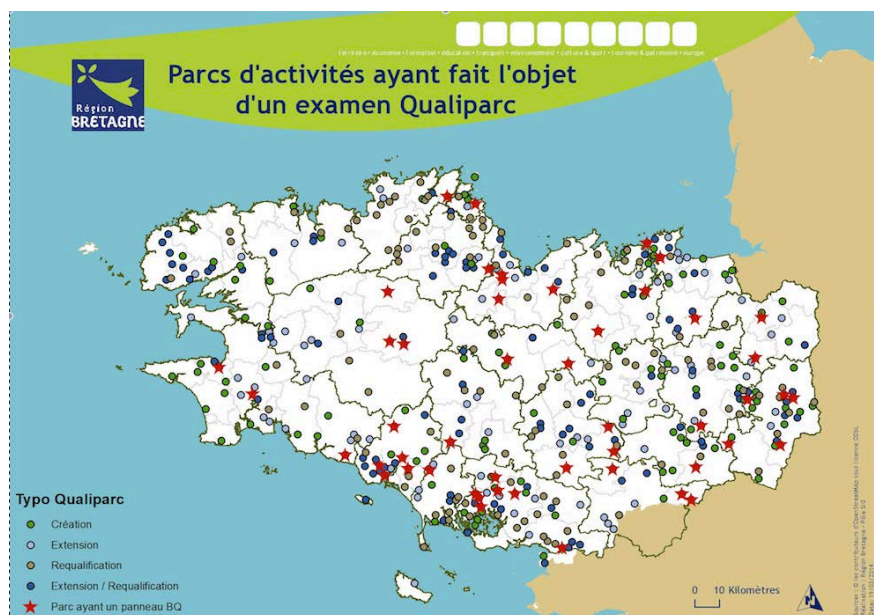
Source : ADEME Bretagne, GIP Bretagne environnement

Démarche Approche environnementale de l'urbanisme (AEU®) de l'ADEME pour intégrer les considérations environnementales dans les projets d'aménagement. **4 démarches AEU2 en 2013 : Trégueux (22), Quimperlé (29), Plélan-le-Grand (35), Theix (56).**

Label HQE™ Aménagement de l'Association HQE

Label national EcoQuartier : lancé le 14 décembre 2012, par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. **Le lotissement Les Courtils à Hédé-Bazouges, lauréat du label national en 2013 (13 lauréats en France)**

Bretagne Qualiparc : 62 projets Qualiparc accompagnés (étude ou travaux) à fin 2013 sur environ 1 600 parcs d'activités existants en Bretagne ; la majorité des projets concerne des extensions ou requalifications de parcs existants ; 49 parcs d'activités ont reçu l'agrément Bretagne Qualiparc à fin 2013.



Agences Locales de l'Energie (ALE) : leur objectif est d'engager des acteurs locaux dans des politiques de proximité de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre.

Contrat d'Objectif Territorial (COT) : cadre contractuel permettant aux collectivités territoriales de mobiliser des moyens humains et financiers. **Objectif :** développement d'une approche transversale des questions environnementales en lien avec le projet de développement de la collectivité.

Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les collectivités de moins de 10 000 habitants souhaitant améliorer les consommations énergétiques dans leurs bâtiments publics et ne disposant pas de compétences locales sur ce sujet.

Cit'ergie, déclinaison nationale du label European Energy Award®, est porté par l'ADEME. Ce label récompense pour 4 ans les communes et intercommunalités engagées dans un processus de management de la qualité de la politique énergétique ou climatique au niveau de leur territoire. **Rennes labellisée en 2010 ; Quimper et Quimper Communauté en 2012.**

Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable (Bruded) : créée en 2005, l'association met en réseau des collectivités de Bretagne engagées dans le développement durable et solidaire. **Bruded compte 130 communes adhérentes.**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : créés en 1977, ils ont, outre leur mission d'information auprès des particuliers pour leurs projets de construction, un rôle d'assistance des collectivités locales dans leurs réflexions liées à l'urbanisme. **2 CAUE en Bretagne : Morbihan et Côtes d'Armor.**

Source : MEDDTL, ADEME Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Bruded

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La labellisation des compétences des professionnels

Mention « Reconnu Garant de l'Environnement » **RGE**



48

Seuls les particuliers faisant appel à une entreprise ayant la mention RGE pourront bénéficier des aides de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique, à compter du 1er septembre 2014 pour l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et du 1er janvier 2015 pour le crédit d'impôt développement durable (CIDD).

Depuis 2011⁽¹⁾, les entreprises et artisans bénéficiant d'une qualification professionnelle reconnue en matière de rénovation énergétique pouvaient afficher la mention RGE pour les travaux. En novembre 2013, cette mention (ex. Reconnu Grenelle Environnement) prend le nom de "Reconnu Garant de l'Environnement" et le dispositif s'enrichit avec la signature de trois chartes entre le ministère du Logement, l'ADEME et les filières du bâtiment :

- **RGE Travaux** : signature d'un avenant à la charte d'engagement RGE du 4 novembre 2011, prolongeant de deux ans son déploiement et étendant son périmètre aux certifications portant sur une offre globale de rénovation, soit Certibat (Offre globale de rénovation énergétique) et Céquami (NF Maison rénovée et son option HQE) ;

- **RGE Etudes** : lancement d'une nouvelle mention pour identifier les professionnels de la maîtrise d'oeuvre (bureaux d'études, économistes de la construction, architectes) compétents en matière d'amélioration de la performance énergétique ;

30 bureaux d'études qualifiés RGE Etudes par l'OPQIBI mais pas encore de bureau d'études thermiques certifié NF Etudes Thermiques en juin 2014 en Bretagne

- **RGE Industrie** : signature d'une charte avec l'Association des industries de produits de construction (AIMCC) officialisant l'engagement des industriels produisant les matériaux de construction et de rénovation à renforcer les aspects liés aux économies d'énergie dans la formation des artisans et à promouvoir la mention RGE.

A compter du 1er janvier 2014, les marques Eco Artisan® et les Pros de la performance énergétique® intègrent la nomenclature de Qualibat, parmi les qualifications RGE :

- 8611 - efficacité énergétique - Eco Artisan® ;
- 8621 - efficacité énergétique - les Pros de la performance énergétique®.

⁽¹⁾ Une charte d'engagement relative à la « Reconnaissance Grenelle Environnement » a été signée, le 9 novembre 2011, entre l'Etat, l'ADEME et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) (marque ECO Artisan®), la Fédération Française du Bâtiment (FFB) (marque Les Pros de la performance énergétique®), QUALIBAT, QUALIFELEC et Qualit'EnR (QualiPV, QualiSol, QualiBois et QualiPAC). Les organismes signataires s'engagent à harmoniser et renforcer leurs exigences.

Près de 900 signes de reconnaissance* RGE recensés à fin 2013

RGE Travaux		Bilan à fin 2013
QUALIBAT mention RGE		140
ECO Artisan®		155
Les Pros de la performance énergétique®		81
Qualit'EnR	Qualibois	214
	Qualisol	107
	QualiPV	57
	QualiPAC	120
QUALIFELEC Mention RGE		16 (fév. 2014)
CERTIBAT Rénovation Énergétique RGE		1
NF Maison Rénovée & option HQE mention RGE		0

* Le nombre de signes diffère du nombre d'entreprises qualifiées ; une entreprise peut détenir plusieurs signes de reconnaissance.

Le dispositif évolue en 2014. Il fait l'objet d'un suivi trimestriel dans le cadre du Baromètre trimestriel du Bâtiment Durable en Bretagne.

Source : Qualibat, Qualit'EnR, Qualifelec, Certibat, Céquami

L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La labellisation des compétences des professionnels

Les appellations qualité Qualit'EnR



49

Qualit'EnR, association fondée en 2006, regroupant les principaux installateurs d'énergies renouvelables, gère 4 appellations qualité pour l'installation de systèmes d'énergies renouvelables chez les particuliers (habitat individuel).

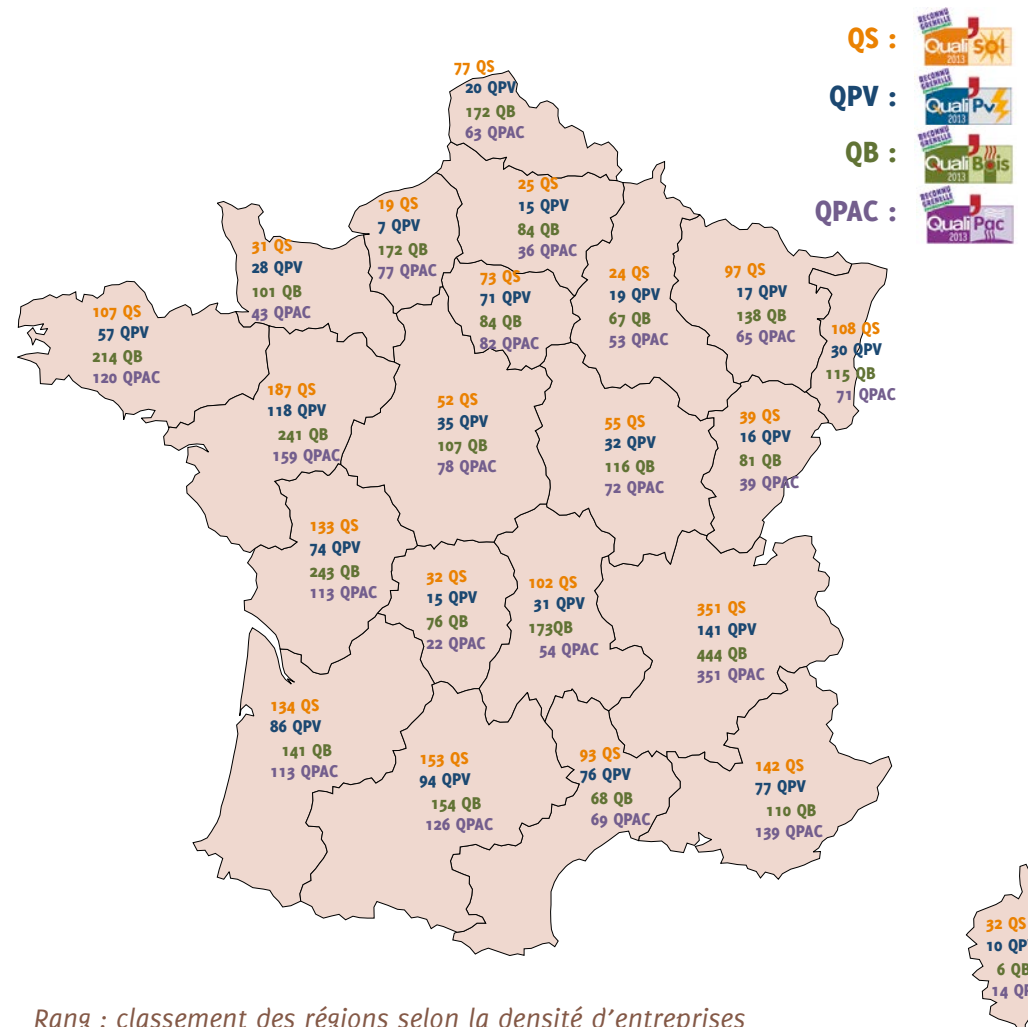
- Qualisol : chauffe-eau solaire et système solaire combiné,
- QualiPV : générateur photovoltaïque raccordé au réseau,
- Qualibois : appareils bois indépendants (module Air) et appareils bois raccordés au réseau hydraulique et les poêles (module Eau),
- QualiPAC : pompe à chaleur aérothermique et géothermique.

Pour obtenir ces appellations, l'entreprise doit avoir installé précédemment l'un des équipements concernés (chaudière bois, pompe à chaleur,...), réaliser une formation agréée par Qualit'EnR, effectuer une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou une formation d'au moins 350 heures dans les métiers considérés et répondre à un questionnaire de validation établi par Qualit'EnR.

Entreprises titulaires des appellations millésimées	BRETAGNE			FRANCE		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Qualisol	241	146	107	5 654	2 956	2 066
QualiPV	211	94	57	4 020	1 841	1069
Qualibois	77	106	214	2 013	1 994	3107
QualiPAC	85	105	120	1 647	1 738	1959

Chiffres clés en Bretagne : APPELLATIONS QUALIT'EnR

- 107 entreprises titulaires de l'appellation Qualisol 2013 (14ème rang)
- 57 entreprises titulaires de l'appellation QualiPV 2013 (12ème rang)
- 214 entreprises titulaires de l'appellation Qualibois 2013 (9ème rang)
- 120 entreprises titulaires de l'appellation QualiPAC 2013 (10ème rang)



L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Les formations FEE Bat



50

Les formations FEE Bat (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment) sont fondées sur l'approche globale de la rénovation énergétique (depuis le lancement du dispositif début 2008) et de la construction basse consommation (élargissement au neuf et à la RT 2012 fin septembre 2011). Il comprend plusieurs modules complémentaires et sessions inter-métiers (1 à 3 jours).

Cinq modules concernent le résidentiel (quatre modules pour la rénovation énergétique et un module pour la construction neuve BBC) :

- **Module 1** : Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments,
- **Module 2** : Maîtriser les logiciels pour mettre en oeuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels,
- **Module 3 (nouvelle version)** : Connaître, maîtriser et mettre en oeuvre les groupes de technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels (déclinaison en 4 sous-modules correspondant à des groupes de technologies depuis début 2012) **et Module 3 Bâtiments anciens** : Mise en oeuvre de solutions d'amélioration énergétique des bâtiments anciens (depuis juillet 2012),
- **Module 4** : Porter l'offre globale de la rénovation énergétique (depuis février 2011),
- **Module 5** : Construire des bâtiments résidentiels basse consommation : RT 2012 et perméabilité à l'air (depuis fin septembre 2011).

Deux modules pour la rénovation énergétique des petits et moyens bâtiments tertiaires :

- **Module 1 Tertiaire** : Elaborer et proposer des offres de travaux d'amélioration énergétique adaptées aux bâtiments tertiaires,
- **Module 3 Tertiaire** : Mise en oeuvre des solutions d'amélioration énergétique des bâtiments tertiaires.

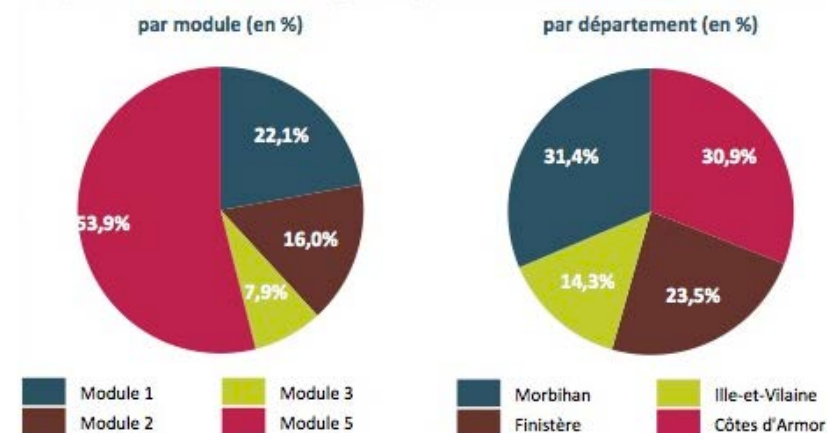
Ces modules s'adressent depuis le lancement du dispositif aux entreprises et artisans du bâtiment. Par ailleurs, un élargissement aux maîtres d'oeuvre a eu lieu en juillet 2012, sous forme de parcours en quatre sessions spécifiques.

Nombre de stagiaires* 2013	TOTAL	< 10 sal.	> 10 sal.	GO	SOT	SOA	SOF	Autre ***
Module 1	101	71	30	21	22	47	7	4
Module 2	73	52	21	17	11	38	4	3
Module 3**	36	19	17	4	7	14	1	10
Module 1 Ter.	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 3 Ter.	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 4	0	0	0	0	0	0	0	0
Module 5	246	116	130	41	41	165	14	0
Total BRETAGNE	456	258	198	81	81	264	26	17

**y compris Nouveau Module 3 et Module 3 Bâtiments anciens

*** formation continue d'adultes ; activité des organisations patronales et consulaires

Répartition du nombre de stagiaires ayant suivi une formation FEE Bat en 2013*



Source : Constructys Bretagne

*Hors stagiaires financés par le FAFCEA

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Le marché de la construction durable en 2013
Un chiffre d'affaires actuel de 3,5 milliards d'euros



51

Une estimation du marché actuel en termes de chiffre d'affaires

Le montant de travaux en construction durable réalisé par les entreprises de bâtiment en 2013 est estimé à 3 536 M€ HT, soit 48 % du chiffre d'affaires total Bâtiment en Bretagne.

Près des deux tiers de ce montant sont réalisés en construction neuve (64 %), principalement sur le marché du logement, qui représente, à lui seul, 46 % du montant total construction durable.

**construction durable : travaux visant la performance énergétique et la qualité environnementale en construction neuve ou en rénovation*

Une estimation du marché actuel en termes d'emploi

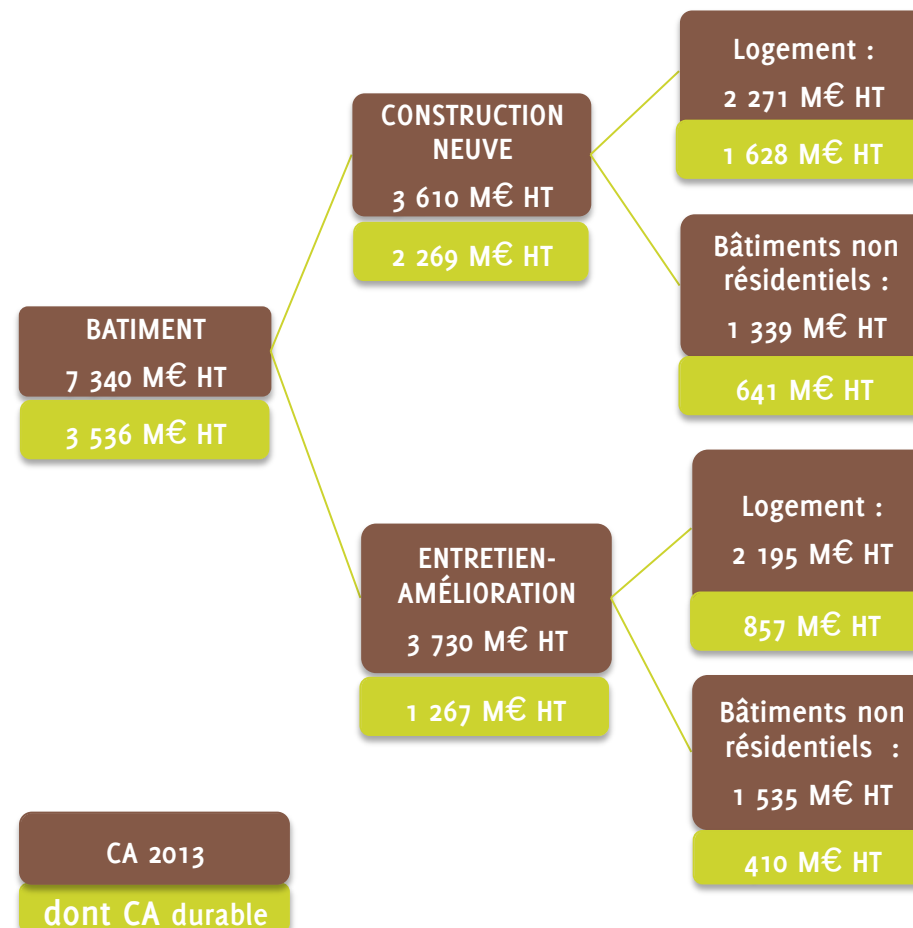
Le nombre d'emplois induit par ce chiffre d'affaires est évalué à 32 790 actifs en 2013 (emplois équivalents temps plein), soit 43 % des actifs du Bâtiment en Bretagne.

Chiffres clés en Bretagne : CHIFFRE D'AFFAIRES CONSTRUCTION DURABLE

CA CONSTRUCTION DURABLE

- 3 536 M€ HT en 2013, soit 48 % du CA Bâtiment,
- ✓ dont Construction neuve : 2 269 M€ HT (soit 64 % du CA Construction Durable ; 31 % du CA Bâtiment),
- ✓ dont Entretien-amélioration : 1 267 M€ HT (36 % du CA Construction Durable ; 17 % du CA Bâtiment).
- 46 % du CA Construction Durable concerne la construction neuve de logements (1 628 M€ HT).

Les marchés de la construction durable en Bretagne en 2013



M€ HT : million d'euros hors taxes

Source : Estimation Cellule Economique de Bretagne

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Le marché de la construction durable à horizon 2017

Un marché potentiel de près de 6 milliards d'euros



52

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global généré par l'activité bâtiment devrait progresser de 15 % entre 2013 et 2017 (en euros courants). Les informations exploitées montrent une progression des marchés de la construction durable en Bretagne.

Au regard des objectifs à atteindre et de l'échéancier réglementaire prévu, la part du chiffre d'affaires lié à la construction durable devrait croître sensiblement pour passer de 48 % du chiffre d'affaires total bâtiment en 2013 à 67 % du chiffre d'affaires total bâtiment en 2017. A cet horizon, le chiffre d'affaires lié à la construction durable devrait s'établir à près de 5 700 M€ (3 536 M€ en 2013).

La progression de la part de la construction durable apparaît fortement portée par la construction neuve qui représente 2 269 M€ en 2013 et devrait atteindre 3 936 M€ en 2017. Le chiffre d'affaires lié à la rénovation durable devrait passer de 1 267 M€ en 2013 à 1 753 M€ en 2017.

EMPLOI

Au total, pour assurer le volume de travaux prévu en 2017, le nombre d'emplois équivalents temps plein nécessaires devrait progresser de 4 %.

La répartition par type de travaux devrait être considérablement modifiée.

Dans cette hypothèse, plus de 48 700 actifs seraient liés aux marchés de la construction durable en 2017, soit 62 % du nombre total d'actifs du Bâtiment estimé à 79 000 actifs à l'horizon 2017.

Il s'agit d'une hypothèse haute, dont la réalisation dépendra :

- des maîtres d'ouvrage, qui, associés à la maîtrise d'oeuvre, auront à bien définir les réalisations à venir,
- et des capacités de mise en oeuvre réelles de l'appareil de production.

Chiffres clés en Bretagne :

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSTRUCTION DURABLE

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSTRUCTION DURABLE

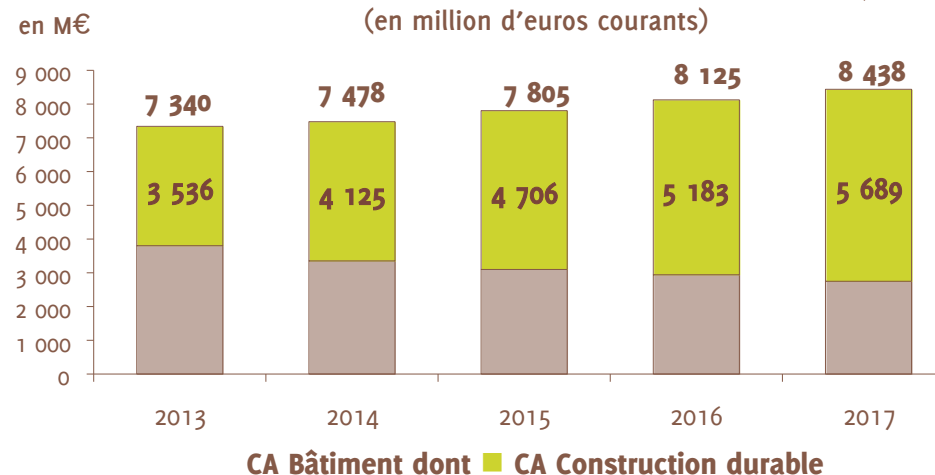
- CA 2013 : 3 536 M€ soit 48 % du CA Bâtiment
- CA 2015 : 4 706 M€ soit 60 % du CA Bâtiment
- CA 2017 : 5 689 M€ soit 67 % du CA Bâtiment

EMPLOI CONSTRUCTION DURABLE

- Emploi 2013 : 37 792 actifs soit 43 % des actifs Bâtiment
- Emploi 2015 : 41 965 actifs soit 55 % des actifs Bâtiment
- Emploi 2017 : 48 707 actifs soit 62 % des actifs Bâtiment

Source : Cellule Economique de Bretagne

L'évolution du chiffre d'affaires Bâtiment à l'horizon 2017
(en million d'euros courants)



M€ : million d'euros ; Md€ : milliard d'euros

Source : Estimation Cellule Economique de Bretagne

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

La mise en perspective des marchés potentiels



53

Chiffre d'affaires Bâtiment 2013

CA TOTAL 7 340 M€ HT

CONSTRUCTION NEUVE

CA TOTAL 2013 3 610 M€ HT (49 %)

ENTRETIEN-AMELIORATION

CA TOTAL 2013 3 730 M€ HT (51 %)

MISES EN CHANTIER

▪ Logements :	Moyenne annuelle 2004-2008 : 31 056 logements dont 66 % de MI Moyenne annuelle 2009-2013 : 21 224 logements dont 66 % de MI
▪ Bâtiments non résidentiels : (hors bâtiments agricoles)	Moyenne annuelle 2004-2008 : 1 824 998 m2 dont 61 % de tertiaire Moyenne annuelle 2008-2012 : 1 436 018 m2 dont 63 % de tertiaire

ESTIMATION DU PARC EXISTANT

▪ Logements :	1 770 488
▪ Résidences principales :	1 418 671 (soit 80 % des logements)
dont maisons individuelles :	1 270 241
dont logements locatifs sociaux :	164 200
▪ Locaux tertiaires chauffés :	42 millions de m2 (en 2007)

ESTIMATION DU POTENTIEL DE REHABILITATION ENERGETIQUE DU PARC EXISTANT

	PARC A RENOVER	COUT TOTAL
▪ Résidences principales :	1,091 million (107 millions de m2*)	14 à 39 Md€
dont maisons individuelles :	903 429	dont 13 à 35 Md€
▪ Locaux tertiaires chauffés :	40 millions de m2	10 à 13 Md€
dont tertiaire privé :	25 millions de m2	7 à 8 Md€
(scénario Intermédiaire)		
TOTAL BATIMENT A RENOVER	147 millions de m2	24 à 52 Md€

*98 m2 en moyenne par résidence principale à rénover
M€ : million d'euros
Md€ : milliard d'euros
MI : maison individuelle

Source : Sit@del 2 ; modèles ENERTER - Energies Demain – Données 2005 et 2007
Traitement : Cellule Economique de Bretagne

N.B. : Le 1^{er} janvier 2013 correspond à la généralisation de la RT 2012. Le bâtiment basse consommation (BBC) devient la norme. Depuis cette date, le label BBC-Effinergie ne s'applique plus. Les demandes de labellisation BBC-Effinergie enregistrées en 2013 correspondent à des projets dont les permis de construire ont été déposés avant le 31 décembre 2012.

Sur le marché de l'habitat, 18 645 logements ont été mis en chantier en 2013 en Bretagne (dont 12 768 logements individuels), en diminution de 3 % par rapport à 2012. La production régionale de logements représente 6 % de la production nationale.

En données cumulées au 31 décembre 2013, seules **trois opérations ont fait l'objet d'une demande de label effinergie+** pour un total de 85 logements collectifs.

5 541 demandes de labellisation BBC-Effinergie ont été enregistrées en 2013, en diminution de près de moitié en Bretagne (cf. N.B. ci-dessus).

Les logements labellisés BBC-Effinergie (7 828 en 2013) ont progressé de 15 % par rapport à l'an dernier. A fin 2013, environ 18 000 logements sont désormais labellisés BBC-Effinergie en Bretagne, soit près de 7 % du total national. Les certifications de qualité environnementale progressent dans le collectif en 2013 par rapport à l'an dernier mais restent très marginales.

Sur le marché des bâtiments non résidentiels, les mises en chantier diminuent de 13 % par rapport à 2012. Avec plus de 47 000 m2 certifiés BBC-Effinergie en 2013, la labellisation énergétique augmente fortement, en Bretagne. La certification environnementale diminue en 2013 par rapport à l'an dernier ; elle concerne moins de 100 000 m2 de SHON à fin 2013.

BRETAGNE Construction neuve Logements	Année 2012*	Année 2013*	Cumul de 2007 à fin 2013*	Evolution annuelle 2013/2012
PERFORMANCE ENERGETIQUE Demandes BBC (en logts)	10 884	5 541	35 192	↘
Labellisations BBC (en logts)	6 834	7 828	17 841	↗
QUALITE ENVIRONNEMENTALE Certifications HQE (en logts)	1	124	444	↗

BRETAGNE Construction neuve Locaux	Année 2012*	Année 2013*	Cumul de 2007 à fin 2013*	Evolution annuelle 2013/2012
PERFORMANCE ENERGETIQUE Demandes BBC (en m2)	42 763	893	205 427	↘
Labellisations BBC (en m2)	1 238	47 164	82 864	↗
QUALITE ENVIRONNEMENTALE certifications HQE (en m2)	34 888	23 107	94 779	↘

*Données consolidées à début juin 2014

BBC = label BBC Effinergie ; LI : logements individuels ; LC : logements collectifs

Source : Observatoire BBC ; CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC, Sit@del 2

Le taux de renouvellement annuel du parc est de l'ordre de 1 % en Bretagne. Le principal enjeu concerne donc la rénovation des bâtiments existants et plus particulièrement la rénovation du parc résidentiel, du fait de la prédominance de la maison individuelle.

Le potentiel de réhabilitation thermique des bâtiments existants en Bretagne porte sur 147 millions de m² (plus d'un million de résidences principales à rénover totalisant près de 107 millions de m² et 40 millions de m² de locaux tertiaires chauffés).

Le coût total de la réhabilitation énergétique du parc existant est estimé entre 24 et 52 milliards d'euros (de 14 à 39 milliards pour la rénovation des logements et de 10 à 13 milliards pour la rénovation du parc tertiaire).

Si les demandes de labellisation BBC Rénovation progressent par rapport à l'an dernier, le nombre de logements labellisés demeure très faible.

2013 est marquée par la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) qui vient renforcer et compléter les dispositifs existants. 24 728 résidences principales bretonnes ont été rénovées à fin 2013 grâce à l'éco-PTZ dont 3 540 en 2013, chiffre stable par rapport à 2012.

Dans le cadre du programme Habiter Mieux, 3 168 logements « fartés » ont été financés en 2013, soit deux fois plus qu'en 2012. Depuis le démarrage du programme en 2011, la Bretagne a subventionné 5 581 dossiers. Par ailleurs, 1 814 logements ont été rénovés grâce à l'éco-PLS en 2013 en Bretagne, pour un total de 12,6 M€. (+68 % par rapport à 2012).

En ce qui concerne la rénovation de locaux, aucune labellisation BBC ou certification environnementale n'est actuellement recensée en Bretagne.

BRETAGNE Rénovation Logements	Année 2012*	Année 2013*	Cumul de 2009 à fin 2013*	Evolution annuelle 2013/2012
PERFORMANCE ENERGETIQUE				
Demandes BBC (en logts)	284	488	807	↗
Labellisations BBC (en logts)	24	9	33	↘
Habiter Mieux (en logts)	1 540	3 168	5 581 (cumul depuis 2011)	↗
ECO-PTZ (en logts)	3 573	3 540	24 728	=
ECO-PLS (en logts)	647	1 814	2 461	↗

BRETAGNE Rénovation Locaux	Année 2012*	Année 2013*	Cumul de 2009 à fin 2013*	Evolution annuelle 2013/2012
PERFORMANCE ENERGETIQUE				
Demandes BBC (en m ²)	0	0	0	-
Labellisations BBC (en m ²)	0	0	0	-

*Données consolidées à fin mai 2014
BBC = label BBC Effinergie

Source : Observatoire BBC ; CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA, PROMOTELEC, Sit@del 2, SGFGAS, CDC

Afin de renforcer leurs compétences et pouvoir répondre aux perspectives de développement de ces marchés, les entreprises du bâtiment ont commencé à se former (via le dispositif FEE Bat notamment) et à valoriser leurs compétences au travers de qualifications ou de labels.

En Bretagne, le secteur du bâtiment compte 18 956 établissements dont 9 478 artisans travaillant seul pour 59 811 salariés.

*Fin 2013, environ 3 800 stagiaires** ont suivi au moins un des modules de formation FEE Bat en Bretagne, depuis la mise en œuvre de ce dispositif en mars 2008. 456 stagiaires** ont été formés en 2013, grâce notamment au module 5, consacré à la construction neuve BBC, qui a rencontré une adhésion importante de la part des entreprises du bâtiment confrontés à la mise en œuvre de la RT 2012 (54 % des stagiaires formés en 2013).*

La valorisation des compétences des entreprises du bâtiment progresse en Bretagne mais à un rythme qui reste relativement lent.

Près de 900 signes de reconnaissance RGE sont recensés fin 2013 en Bretagne (NB : le nombre de signes diffère du nombre d'entreprises qualifiées ; une entreprise peut détenir plusieurs signes de reconnaissance)

140 entreprises Qualibat disposent désormais d'une mention RGE.

Par ailleurs, on recense 81 entreprises labellisées Les Pros de la performance énergétique (représentant un total de l'ordre de 2 000 salariés) et 155 Eco Artisans en Bretagne à fin 2013.

En ce qui concerne les qualifications Qualit'EnR, les entreprises titulaires des qualifications Qualibois et QualiPAC, progressent mais les qualifications liées au solaire (QualiPV et Qualisol) diminuent.

Seuls les particuliers faisant appel à une entreprise ayant la mention RGE pourront bénéficier des aides de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique, à compter du 1^{er} septembre 2014 pour l'éco-PTZ et du 1^{er} janvier 2015 pour le crédit d'impôt développement durable.

BRETAGNE Formations FEE Bat	2012	2013	Cumul à fin 2013*	Evolution 2013/2012
Nombre de stagiaires formés	900	456**	3 767**	ND

**Hors données FAFCEA en 2013

BRETAGNE Principaux signes de reconnaissance RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)		Cumul à fin 2012*	Cumul à fin 2013*	Evolution 2013/2012
QUALIBAT Mention RGE		101	140	↗
QUALIT'EnR (appellations millésimées 2012 et 2013)	Qualibois	106	214	↗
	Qualisol	146	107	↘
	QualiPV	94	57	↘
	QualiPAC	105	120	↗
ECO Artisan®		133	155	↗
Les Pros de la performance énergétique®		62	81	↗

*cumul depuis la mise en œuvre des dispositifs

Source : Cellule FEE Bat, Constructys, Qualibat, Qualit'EnR, CAPEB Bretagne, FFB Bretagne



ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
 AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme
 ALE : Agence Locale de l'Energie
 ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
 BBC : Bâtiment Basse Consommation
 BEPOS : Bâtiment à Energie POSitive
 BRUDED : Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable
 CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
 CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
 CEE : Certificat d'Economies d'Energie
 CEP : Conseil en Economie Partagée
 Créf : consommation conventionnelle d'énergie de référence
 CEREN : Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie
 CESI : Chauffe-Eau Solaire Individuel
 CG : Conseil Général
 CIDD : Crédit d'Impôt Développement Durable
 COFRAC : Comité français d'accréditation
 COT : Contrat d'Objectif Territorial
 CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
 DAEL : Délégation aux Affaires Européennes et Internationales
 DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 DGALN : Direction Générale de l'Aménagement et du Logement
 DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
 DPE : Diagnostic de Performance Energétique
 DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 ECO-PLS : Eco-Prêt Logement Social
 ECO-PTZ : Eco-Prêt à Taux Zéro
 ECS : Eau Chaude Sanitaire
 EF : Energie Finale / EP : Energie Primaire
 EIE : Espace Info Energie
 ENL : Enquête Nationale Logement
 EnR : Energie Renouvelable

ERP : Etablissement Recevant du Public
 FAFCEA : Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale
 FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements
 FEE BAT : Formation aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment
 FFB : Fédération Française du Bâtiment
 FILOCOM : Fichier des LOGements par COMMunes
 GES : Gaz à Effet de Serre
 Gwé : Gigawatt électrique ; GWth : Gigawatt thermique
 HPE : Haute Performance Energétique
 HQE : Haute Qualité Environnementale
 Ktep : kilotonne d'équivalent pétrole
 KWh : kilowatt-heure ; kWh cumac : cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit
 M€ : Million d'euros / Md€ : Milliard d'euros
 MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
 OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 OREGES : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre
 PCET : Plan Climat Energie Territorial
 PPI : Programme Prévisionnel d'Investissement
 PBDB : Plan Bâtiment Durable Breton
 PREBAT : Programme national de Recherche et d'expérimentation sur l'Energie dans les BATiments
 PREH : Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat
 PRIS : Point Rénovation Info Service
 PTZ+ : nouveau Prêt à Taux zéro
 RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
 RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
 RT : Réglementation Thermique
 SCOP BTP : Sociétés Coopératives de production BTP
 SGFGAS : Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété
 SHON : Surface Hors Œuvre Nette
 THPE : Très haute Performance Energétique